

MINISTRE DE L'AGRICULTURE
DE L'HYDRAULIQUE ET
DES RESSOURCES HALIEUTIQUES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE LA
PROMOTION DE L'ECONOMIE
RURALE

BURKINA FASO



Unité – Progrès - Justice

**RESULTATS DEFINITIFS DE LA CAMPAGNE
AGRICOLE ET DE LA SITUATION
ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE
2009/2010**

Février 2010

SOMMAIRE

LISTE DES TABLEAUX	3
LISTE DES FIGURES	3
LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE	3
SIGLES ET ABREVIATIONS	4
INTRODUCTION.....	5
1. CONTEXTE.....	7
2. PRODUCTIONS DEFINITIVES	8
2.1. Production céréalière nationale définitive	8
2.2. Productions définitives des autres cultures	9
3. BILAN CEREALIER NATIONAL DEFINITIF ET TAUX DE COUVERTURE DES PROVINCES.....	9
3.1. Bilan céréaliier national.....	9
3.2. Taux de couverture des besoins céréaliiers des provinces par la production céréalière définitive.....	10
3.3. Autonomie de couverture des besoins céréaliiers – Offre et demande potentielle.....	12
3.3.1. La demande des ménages ruraux	12
3.3.2. La demande des ménages urbains	13
3.3.3. La demande non solvable des ménages agricoles	13
3.3.4. L’offre potentielle de céréales commercialisables	14
3.4. Bilan alimentaire	15
4. SITUATION ALIMENTAIRE COURANTE ET PERSPECTIVES	16
4.1. Situation alimentaire et nutritionnelle courante des ménages.....	16
4.1.1. Situation alimentaire	16
4.1.2. Situation nutritionnelle	17
4.1.3. Prix des denrées alimentaires	18
4.1.4. Prévision de l’évolution des prix des céréales (Sorgho, Maïs et Mil) au cours des prochains mois.....	19
4.2. Situation pastorale et les mercuriales	20
4.2.1. Situation alimentaire et zoo-sanitaire du bétail	20
4.2.2. Marchés à bétail	21
4.3. Stratégies de vie des ménages	23
4.4. Situation alimentaire dans la sous-région.....	24
5. INTERVENTIONS EN COURS	25
6. BESOINS D’INTERVENTIONS COMPLEMENTAIRES	26
CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	27
ANNEXE : TABLEAUX DES RESULTATS ET METHODOLOGIE DE L’EPA 2009/201029	

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Production céréalière définitive comparée à la campagne 2008/2009 et à la moyenne des cinq dernières années.....	8
Tableau 2 : Productions définitives des cultures de rente pour la campagne agricole 2009/2010	9
Tableau 3 : Niveau de production définitive des autres cultures vivrières pour la campagne agricole 2009/2010.....	9
Tableau 4 : Bilan céréalier national définitif de la campagne agricole 2009/2010	10
Tableau 5 : Taux de couverture des besoins céréaliers (TCBC) des provinces (en %).....	11
Tableau 6 : Bilan alimentaire de l'année 2009.....	15
Tableau 7 : Besoins d'intervention en SPAI	27

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Taux de couverture des besoins céréaliers des provinces du Burkina.....	12
Figure 2: Demande des ménages ruraux en milliers de tonnes	13
Figure 3: La demande des ménages urbains en milliers de tonnes	13
Figure 4: La demande non solvable des ménages agricoles (en millier de tonnes)	14
Figure 5: L'offre potentielle de céréales commercialisables.....	14
Figure 6 : Zones à risque d'insécurité alimentaire	17
Figure 7 : Situation de la malnutrition selon les différentes enquêtes au Burkina Faso	18
Figure 8 : Evolution du niveau des prix des céréales	18
Figure 9 : Variation du niveau des prix	19
Figure 10 : Variation prévisionnelle des prix au consommateur du deuxième trimestre 2010 par rapport à celui de la même période en 2009	20
Figure 11 : Evolution du niveau des prix des animaux	22

LISTE DES TABLEAUX EN ANNEXE

Tableau A 1 : superficies céréalières définitives en ha (hors plaines et bas fonds aménagés) - campagne 2009/2010
Tableau A 2 : Superficies définitives des périmètres irrigués et des bas-fonds aménagés - campagne 2009/2010
Tableau A 3 : Superficies céréalières (ha) totales définitives - campagne 2009/2010
Tableau A 4 : Superficie totale (ha) définitive des cultures de rentes (hors plaines et bas fonds aménagés) - campagne 2009/2010
Tableau A 5 : Superficie totale (ha) définitives des autres cultures vivrières - campagne 2009/2010
Tableau A 6 : Production en tonne des cultures céréalière (hors plaines aménagées)- campagne 2009-2010
Tableau A 7 : Productions définitives des périmètres irrigués et des et bas-fonds aménagés-campagne 2009/2010
Tableau A 8 : Production totale définitive céréalière - campagne 2009/2010
Tableau A 9 : Production totale définitive des cultures de rentes (hors plaines et bas fonds aménagés) - campagne 2009/2010
Tableau A 10 : Production totale définitive des cultures de vivrière (hors plaines et bas fonds aménagés)- campagne 2009/2010
Tableau A 11 : Bilan céréalier national ex-post de la campagne 2008/2009
Tableau A 12 : Bilan céréalier national prévisionnel de la campagne 2009-2010
Tableau A 13 : Taux de couverture des besoins céréaliers définitifs de la campagne 2009/2010
Tableau A 14 : Zone à risque d'insécurité alimentaire et besoins d'intervention de la campagne agricole 2009/2010
Tableau A 15 : Autonomie céréalière des ménages agricoles - Résultats définitifs 2009/2010
Tableau A 16 : Autonomie de couverture des populations - Résultats définitifs 2009/2010

SIGLES ET ABREVIATIONS

CILSS	Comité Permanent Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CPSA	Comité de Prévision de la Situation Alimentaire
CT-CNSA	Comité Technique du Conseil National de Sécurité Alimentaire
DGPER	Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale
DIAPER	Diagnostic Permanent
DPSAA	Direction de la Prospective et des Statistiques Agricoles et Alimentaires
FAO	Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEWS NET	Famine Early Warning System Network
GTP	Groupe de Travail Pluridisciplinaire
ONG	Organisation non Gouvernementale
OXFAM	Oxford committee for Famine relief
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PTF	Partenaire Technique et Financier
SISA	Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire
SISANAP	Service de l'Information sur la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de l'Alerte Précoce
SONAGESS	Société Nationale de Gestion du Stock de Sécurité
SPAI	Sous Produits Agro Industriels
TCBC	Taux de Couverture des Besoins Céréaliers

INTRODUCTION

L'estimation de la production céréalière nationale et les bilans céréaliers sont réalisés par les services des statistiques agricoles du Ministère en charge de l'Agriculture. Le dispositif qui permet d'estimer la production céréalière nationale et les bilans céréaliers a été construit progressivement depuis les années 1980 par le projet du diagnostic permanent (DIAPER) dans le but de renseigner les indicateurs de sécurité alimentaire et de prévenir les crises alimentaires au niveau des pays du Sahel. Cette initiative adoptée par les pays du CILSS permet d'apprécier les perspectives de récolte en septembre et de donner les résultats prévisionnels de la campagne agricole en octobre-novembre à des fins d'alerte précoce. Les résultats définitifs interviennent en février-mars pour consolider les prévisionnels. Ce dispositif sous la responsabilité du Ministère en charge de l'agriculture s'insère dans le système sous régional et international et à ces exigences.

Depuis 2008, le processus de caractérisation de la situation alimentaire courante et prévisionnelle au Burkina Faso s'est inscrit dans un esprit novateur caractérisé par une plus grande ouverture et une plus grande implication des structures du Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire (SISA). Ce processus a permis de mettre à la disposition des acteurs des informations fiables sur le déroulement de la campagne agricole et les niveaux de production prévisionnels et définitives des différentes spéculations. Un comité de prévision de la situation alimentaire (CPSA) permet à chaque structure d'apporter les données dont elle a la responsabilité afin que les différents agrégats soient calculés de manière participative et que les résultats soient adoptés de manière consensuels par l'ensemble des structures membres du dispositif de sécurité alimentaire. Le CPSA tient deux sessions au cours de l'année.

La première session du Comité de Prévision de la situation alimentaire de l'année 2010 s'est tenu le mercredi 24 février dans la salle de conférence du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques. Cette session a eu pour but d'évaluer de manière participative la situation alimentaire et nutritionnelle courante et les perspectives alimentaires du pays, par les acteurs du dispositif national de sécurité alimentaire.

Ont participé aux travaux de cette première rencontre de l'année :

- les secrétaires généraux des régions, représentant les gouverneurs ;
- les directeurs régionaux de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques ou leurs représentants ;
- les membres du Groupe de Travail Pluridisciplinaire (GTP) ;

- les responsables ou représentants des structures du dispositif central de suivi de la situation alimentaire et nutritionnelle ;
- les responsables ou représentants des dispositifs régionaux de suivi de la situation alimentaire (CILSS, FAO, PAM, FEWS NET) ;
- les acteurs humanitaires ;
- les partenaires techniques et financiers et les responsables ou représentants des ONG les plus actifs dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Les travaux se sont déroulés sous la présidence de Monsieur Adama COMPAORE, Secrétaire Général du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques, Président du Comité Technique du Conseil National de Sécurité Alimentaire (CT-CNSA).

La première session du Comité de prévision de l'année 2010 a eu pour mission :

- d'élaborer le bilan céréalier définitif et les taux de couverture des besoins céréaliers des provinces ;
- d'apprécier la situation alimentaire et nutritionnelle courante ;
- de consolider les plans et les instruments d'interventions pour la période de consommation de novembre 2009 à octobre 2010 ;
- de formuler des recommandations spécifiques et opérationnelles à l'endroit des différents acteurs (Gouvernement, PTF, ONGs).

Le présent rapport suivra le canevas ci-dessous :

- Contexte
- Productions définitives ;
- Bilan céréalier et taux de couverture des besoins céréaliers des provinces ;
- Perspective alimentaire courante ;
- Mesures à prendre (interventions).

1. CONTEXTE

La campagne agricole 2009-2010 a été caractérisée par une installation difficile et tardive des pluies jusqu'à la deuxième décennie de juillet. Des épisodes sèches plus ou moins longues ont ponctué cette période occasionnant des resemis et des stress hydriques sévères sur les plantules. De la troisième décennie de juillet à la deuxième décennie de septembre, la pluviométrie enregistrée a été régulière et bien répartie dans l'espace et dans le temps. Toutefois des inondations ont été observées dans la première décennie du mois de septembre dans les provinces du Kadiogo, Nayala, Sourou, Namentenga, Kossi et Gnagna.

Le cumul pluviométrique du 01 avril au 10 octobre 2009 a varié entre 404,6 mm en 36 jours à Dori et 1064 mm en 81 jours à Pô.

Comparé à celui de l'année précédente pour la même période, ce cumul saisonnier est déficitaire aux postes de Dori, de Fada N'Gourma, de Boromo, de Bobo Dioulasso, de Niangoloko et de Bérégadougou ; il est similaire à excédentaire dans les autres postes pluviométriques. Par rapport à la normale (moyenne 1971-2000) le cumul saisonnier est déficitaire aux postes de Bobo-Dioulasso, de Niangoloko et de Bérégadougou.

Concernant la situation hydrologique, excepté les barrages de la Kompienga, de Ouahigouya, de Gouinré, de Louda et ceux de la région des cascades (Moussodougou, Lobi, Toussiana), où les taux ont varié de 22,5% à Lobi à 77,7% à moussodougou, le taux de remplissage de la plupart des ouvrages hydrauliques a oscillé entre 86 et 112% de leur capacité normale sont assez satisfaisants.

Par rapport à la situation de 2008, tous les barrages ont présenté une situation déficitaire en 2009 à la date du 13 octobre, sauf celui de Seytenga dans la région du Sahel. Les déficits les plus prononcés sont enregistrés au niveau des grands barrages comme celui de la Kompienga, de Bagré, du Sourou et de Moussodougou. Cependant, par rapport à la moyenne des sept (7) dernières années, le barrage de Bagré a enregistré un niveau supérieur de remplissage (99,36% contre 93,29%) tandis qu'une légère baisse a été observée sur celui de la Kompienga (47,28% contre 48,96%).

Toutefois, dans la région du Sahel, la situation hydrologique a été préoccupante, notamment dans les provinces du Yagha et du Séno où les taux de remplissage des retenues d'eau se sont situés entre 60 et 70%. Au regard de son très faible niveau de remplissage, la mare d'eau de Dori a connu un tarissement précoce cette année.

En plus du faible niveau de remplissage par rapport à l'année 2008, certains ouvrages hydro agricoles ont connu des dégâts importants sur leurs digues et/ou leurs canaux d'irrigation qui sont soit emportés ou endommagés. Cumulés à ceux enregistrés au cours des campagnes agricoles précédentes, ce sont, près de 180 ouvrages qui nécessitent une réhabilitation.

Le suivi de la campagne agricole 2009/2010 a permis de cibler les zones qui ont été les plus affectées par les aléas climatiques notamment, l'installation tardive des pluies, les poches de sécheresse, les inondations, la grêle, la fin de saison précoce (intervenue en pleine période de maturation des cultures) et les oiseaux granivores. Ces zones sont localisées dans 18 provinces (Yagha, Oubritenga, Kadiogo, Séno, oudalan, Zondoma, Passoré, Boukhiemdé, Bam, Soum, Kouritenga, Ganzourgou, Kourwéogo, Sanmatenga, Namentenga, Komondjari, Gnagna, Banwa). Les régions les plus touchées sont le Sahel, le Plateau Central, le Centre, le Centre Nord, l'Est et le Centre-Ouest). On note en outre que les ménages non autonomes ou les ménages en situation de précarité céréalière se concentrent dans ces régions.

2. PRODUCTIONS DEFINITIVES

2.1. Production céréalière nationale définitive

La production céréalière définitive nationale de la campagne agricole 2009 /2 010 a été estimée à **3 626 637 tonnes**. Cette production est en baisse par rapport au résultat prévisionnel qui était de **3 901 360 tonnes**. (cf : Annexe : Tableau A 12). Au regard des mesures quantitatives la production définitive a baissé de 7% par rapport à la prévision.

Comparée à la production totale définitive de la campagne agricole 2008/2009, la production céréalière de la présente campagne est en baisse de **17%** et par rapport à la moyenne des cinq dernières campagnes, la baisse est de **3%**.

La production définitive des différentes céréales est établie comme suit :

- Pour le mil, la production est de **970 927 tonnes**. Cette production est en baisse de 23% par rapport à la production définitive de la campagne 2008/2009, et également en baisse de 14% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.
- **894 558 tonnes** pour le maïs. Cette production est en baisse de 12% par rapport à la production définitive de la campagne 2008/2009 mais en hausse de 7% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.
- **1 521 468 tonnes** pour le sorgho. Cette production est en baisse de 19% par rapport à la production définitive de la campagne 2008/2009, et de 6% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.
- **213 584 tonnes** pour le riz. Cette production est en hausse de 9% par rapport à la production définitive de la campagne 2008/2009 et de 54% par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Cette augmentation de la production de riz pourrait s'expliquer par le renouvellement des mesures prises par le gouvernement pour booster cette spéculation (distribution de semences améliorées, d'engrais, encadrement rapproché).
- **26 101 tonnes** pour le fonio. Cette production est en hausse de 34% par rapport à la production définitive de la campagne 2008/2009 et de 74% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Le tableau 1 présente les comparaisons des productions définitives des céréales.

Tableau 1 : Production céréalière définitive comparée à la campagne 2008/2009 et à la moyenne des cinq dernières années

Cultures céréalières	Mil	Maïs	Riz	Fonio	Sorgho	Total
Production 2009/2010	970 927	894 558	213 584	26 101	1 521 468	3 626 637
Production 2008/2009	1 255 189	1 013 634	195 102	19 547	1 875 046	4 358 518
Production moyenne des 5 dernières années	1 122 581	832 425	138 938	14 965	1 626 870	3 735 779
variation de la production 2009/2010 par rapport à la production 2008/2009	-23%	-12%	9%	34%	-19%	-17%
Variation de la production 2009/2010 par rapport à la production moyenne des 5 dernières années	-14%	7%	54%	74%	-6%	-3%

Source : Enquête Permanente Agricole/DPSAA/DGPER

2.2. Productions définitives des autres cultures

Les productions définitives des autres cultures de la campagne agricole 2009/2010 sont récapitulées dans les tableaux 2 et 3 ci-après :

Tableau 2 : Productions définitives des cultures de rente pour la campagne agricole 2009/2010

Cultures de Rente	Coton	Arachide	Sésame	Soja
Production 2009/2010	483 865	330 624	56 252	15 686
Production 2008/2009	720 675	346 292	51 924	29 209
Production moyenne des 5 dernières années	620 570	287 476	34 040	13 567
variation de la production 2009/2010 par rapport à la production 2008/2009	-33%	-5%	8%	-46%
Variation de la production 2009/2010 par rapport à la production moyenne 5 dernières années	-22%	15%	65%	16%

Source : Enquête Permanente Agricole/DPSAA/DGPER

Tableau 3 : Niveau de production définitive des autres cultures vivrières pour la campagne agricole 2009/2010

Autres cultures vivrières	Niébé	Voandzou	Igname	Patate	Total
Production 2009/2010	453 629	44 712	80 868	81 499	662 141
Production 2008/2009	537 680	55 572	43 295	73 221	709 768
Production moyenne des 5 dernières années	429 161	45 599	33 357	71 251	579 368
variation de la production 2009/2010 par rapport à la production 2008/2009	-16%	-20%	87%	11%	-7%
Variation de la production 2009/2010 par rapport à la production moyenne des 5 dernières années	6%	-2%	142%	14%	14%

Source : Enquête Permanente Agricole/DPSAA/DGPER

3. BILAN CEREALIER NATIONAL DEFINITIF ET TAUX DE COUVERTURE DES PROVINCES

3.1. Bilan céréalier national

L'excédent brut céréalier définitif de la campagne 2009/2010 est estimé à 79 129 tonnes. Les intentions d'importation des opérateurs économiques se chiffrent à 256 947 tonnes. Ce qui donne un bilan céréalier consolidé net de 336 076 tonnes et un disponible apparent par habitant de 222 kg.

Le tableau 4 présente le bilan céréalier définitif de la campagne agricole 2009/2010.

Tableau 4 : Bilan céréalier national définitif de la campagne agricole 2009/2010

POSTES	RIZ	BLE	Mil, SORGHO MAÏS, FONIO	TOTAL
POPULATION AU 30/04/2010				16 059 861
1. DISPONIBILITES	119 836	0	3 193 859	3 313 695
PRODUCTION BRUTE (CAMP 2009/2010)	213 584	0	3 413 053	3 626 637
PRODUCTION DISPONIBLE	117 471	0	2 901 095	3 018 566
STOCKS INITIAUX (AU 01/11/2009)	2 365	0	292 764	295 128
-STOCKS PAYSANS	0	0	256 753	256 753
-AUTRES STOCKS	2 365	0	36 011	38 375
2. BESOINS	320 039	80 727	2 833 800	3 234 566
NORMES DE CONSOMMATION(kg/hbt/an)	20	5	165	190
CONSOMMATION HUMAINE	318 039	80 727	2 652 608	3 051 374
STOCKS FINAUX (AU 31/10/2010)	2 000	0	181 193	183 193
+ STOCKS PAYSANS	0	0	138 443	138 443
+ AUTRES STOCKS	2 000	0	42 750	44 750
3. EXCEDENT(+)/DEFICIT(-) BRUT	-200 203	-80 727	360 058	79 129
4. SOLDE IMPORT/EXPORT	217 773	36 128	3 047	256 947
IMPORTATIONS COMMERCIALES (2009/2010)	217 404	38 016	19 633	275 053
+ COMMERCANTS PRIVES	206 967	36 921	8 843	252 730
+ AUTRES IMPORTATIONS	10 436	1 095	10 791	22 323
AIDES ALIMENTAIRES	994	0	7 021	8 014
EXPORTATIONS PREVUES	625	1 888	23 607	26 120
5. EXCEDENT(+)/DEFICIT(-) NET	17 570	-44 599	363 105	336 076
6. DISPONIBLE APPARENT/HBT(kg)	21	2	199	222

Source: Comité de Prévion de la Situation Alimentaire (CPSA)

Le bilan céréalier définitif de la campagne agricole 2009/2010 est en situation d'équilibre avec un déficit d'environ 44 600 tonnes à combler au niveau du blé.

Le bilan céréalier national Ex Post de la campagne agricole 2008/2009 est en annexe. (cf : Tableau A 11).

3.2. Taux de couverture des besoins céréaliers des provinces par la production céréalère définitive

Cette comparaison établit la balance entre le disponible de production, à savoir la production brute déduite de 15% pour les semences et les pertes diverses pour le groupe de céréale (sorgho, mil, maïs, fonio) et de 45% pour le riz d'une part, et les besoins de consommation des populations des provinces d'autre part. Les autres sources de disponibilités ou les autres

utilisations à l'intérieur des provinces ne sont pas prises en compte dans cette comparaison, faute de données.

Sur les quarante cinq (45) provinces (cf. tableau 5):

- Seize (16) provinces ont des taux de couverture des besoins élevés, atteignant ou dépassant 120%
- Treize (13) provinces sont en situation d'équilibre, avec des taux de couverture compris entre 90% et 120% ;
- Seize (16) provinces sont en situation de taux de couverture faible, inférieur 90%.

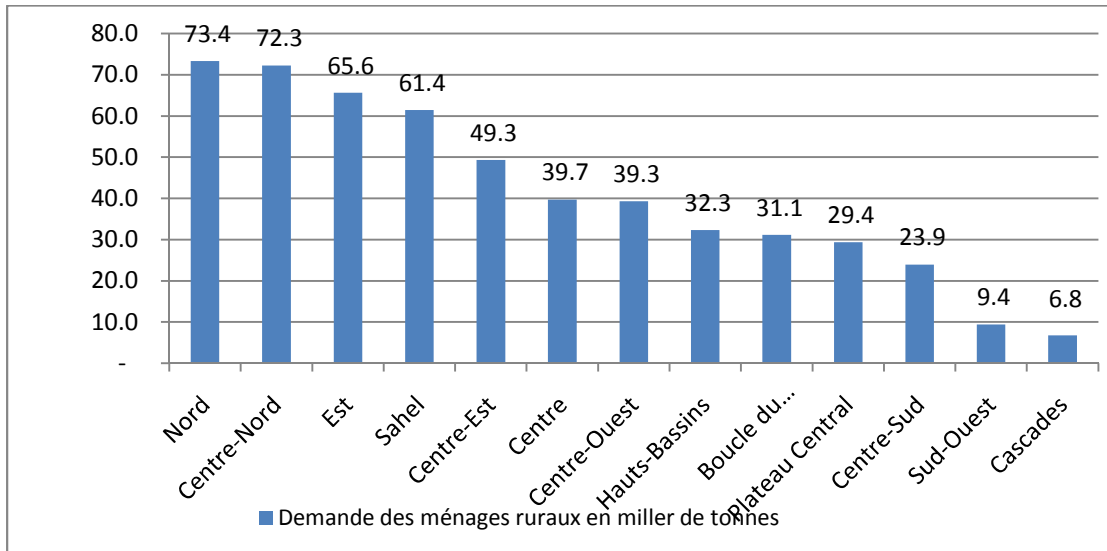
De ces 16 provinces déficitaires, 8 l'étaient déjà l'année dernière ; il s'agit du Kadiogo, du Séno, du Zondoma, de l'Oubitenga, du Boulkiemdé, du Passoré, de l'Oudalan et du Bam.

Tableau 5 : Taux de couverture des besoins céréaliers (TCBC) des provinces (en %)

Taux de couverture faible TCBC < 90%			Taux de couverture en équilibre 90% > TCBC < 120%			Taux de couverture élevé TCBC > 120%		
	Provinces	TCBC		Provinces	TCBC		Provinces	TCBC
1	Kadiogo	11%	1	Tapoa	92%	1	Ziro	137%
2	Séno	38%	2	Houet	93%	2	Gourma	137%
3	Kourwéogo	52%	3	Bazèga	93%	3	Kompienga	147%
4	Zondoma	55%	4	Yatenga	97%	4	Poni	148%
5	Bam	62%	5	Ganzourgou	100%	5	Mouhoun	151%
6	Kouritenga	63%	6	Comoé	101%	6	Nayala	153%
7	Sanmatenga	63%	7	Bougouriba	108%	7	Ioba	195%
8	Boulkiemdé	66%	8	Nahouri	110%	8	Sourou	200%
9	Gnagna	72%	9	Loroum	112%	9	Léraba	201%
10	Boulgou	77%	10	Sanguié	114%	10	Balé	203%
11	Oudalan	78%	11	Koulpélgo	115%	11	Kossi	212%
12	Passoré	80%	12	Komandjoari	117%	12	Banwa	215%
13	Oubritenga	80%	13	Zoundweogo	117%	13	Sissili	225%
14	Soum	81%				14	Noumbiel	227%
15	Namentenga	84%				15	Kéné Dougou	237%
16	Yagha	89%				16	Tuy	238%

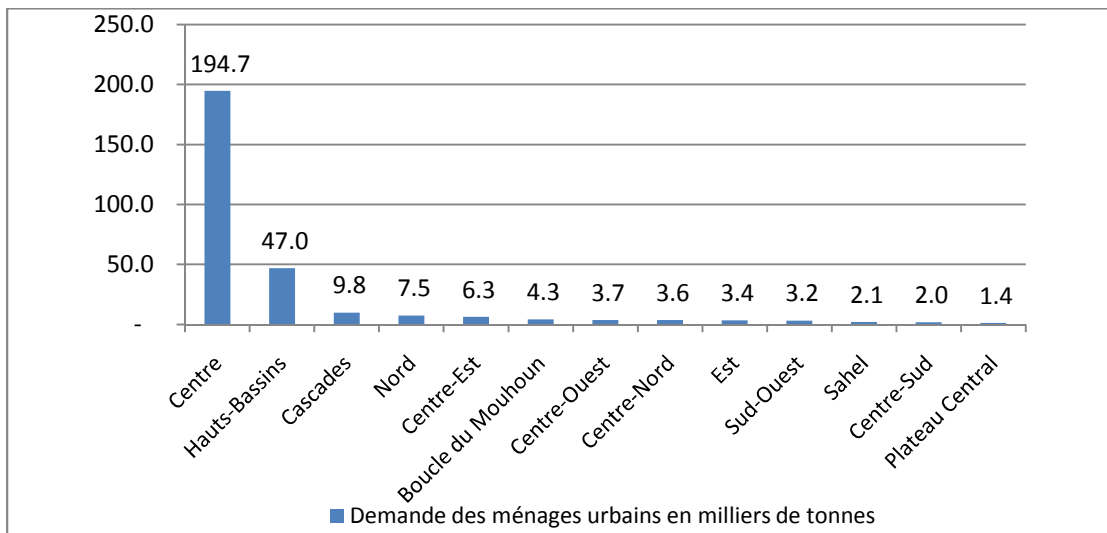
Source: Comité de Prévision de la Situation Alimentaire (CPSA)

La carte ci-dessous (figure 1) présente le taux de couverture des besoins céréaliers au niveau des provinces du Burkina.

Figure 2: Demande des ménages ruraux en milliers de tonnes

3.3.2. La demande des ménages urbains

Le volume de la demande urbaine potentielle de céréales vaut 289 000 tonnes. Cette demande se concentre essentiellement au Centre (67,4% de la demande urbaine nationale), dans les Hauts Bassins (16,3% de la demande urbaine nationale) et les Cascades (3,4% de la demande urbaine nationale).

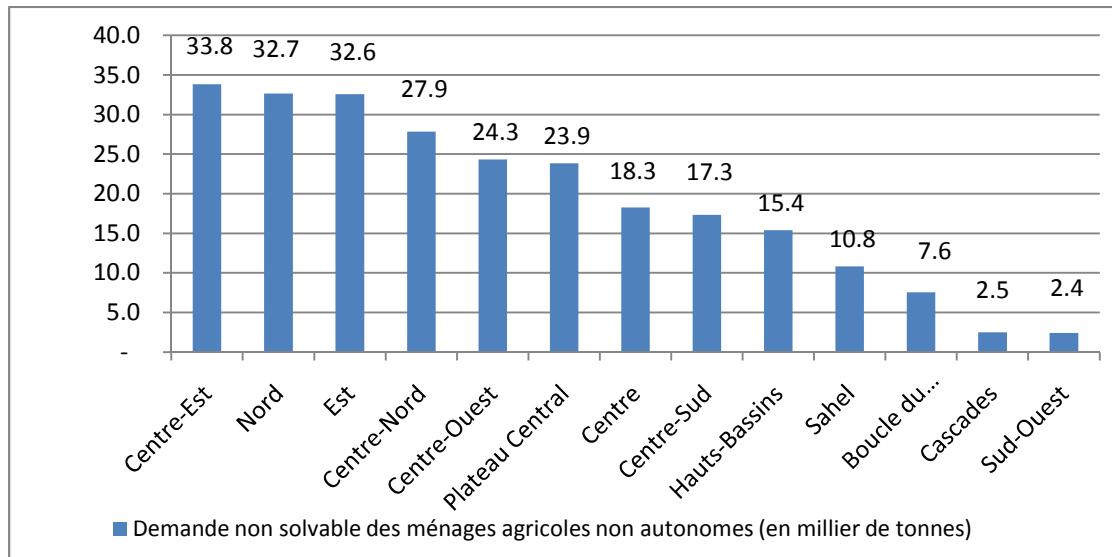
Figure 3: La demande des ménages urbains en milliers de tonnes

3.3.3. La demande non solvable des ménages agricoles

La demande non solvable des ménages non autonomes est de 249 310 tonnes et elle représente la quantité de céréales nécessaire permettant à ces ménages d'atteindre le seuil de consommation de 190 Kg / personne / an. Les régions du Centre-est, du Nord de l'Est et du Centre-nord totalisent à elles seules plus de 50% de la demande nationale non solvable de céréales. Au Sahel où on enregistre une forte proportion de ménages non autonomes, la demande non solvable reste moins importante. Cela traduit l'importance du marché dans

l'approvisionnement des ménages de cette région en céréales. Cette tendance sera maintenue à condition que les prix des animaux permettent aux ménages d'acheter des céréales.

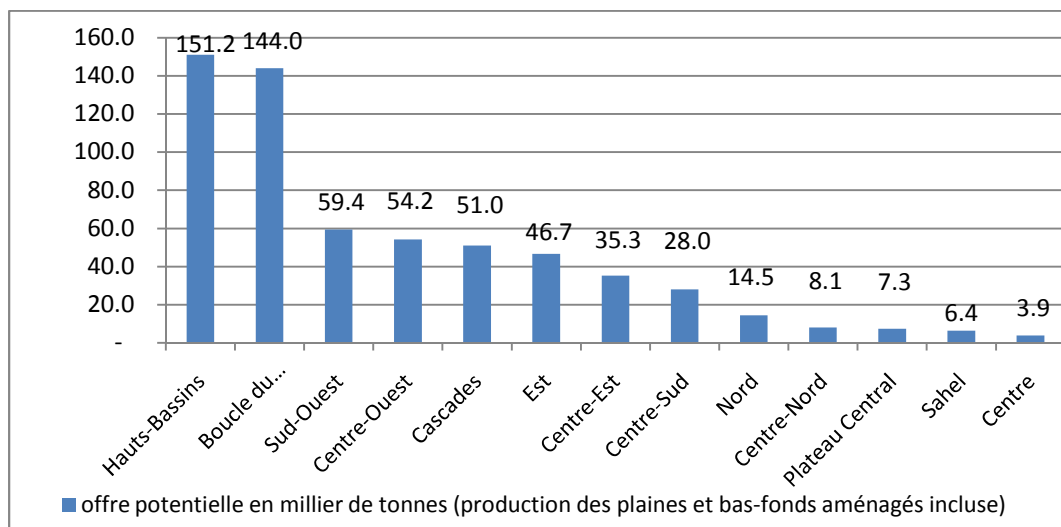
Figure 4: La demande non solvable des ménages agricoles (en millier de tonnes)



3.3.4. L'offre potentielle de céréales commercialisables

Au niveau national, la quantité de céréale potentiellement commercialisable est de 609 826 tonnes contre une demande potentielle totale de 823 038 tonnes. Ce qui fait ressortir un taux de couverture de 74% de la demande potentielle. Mais la situation varie d'une région à l'autre. Ainsi les régions où l'offre potentielles de céréales est en deçà de la demande sont : le Centre, le Sahel, le Centre-Nord, le Plateau Central, le Nord, le Centre-est et l'est. La reconstitution des stocks paysans et institutionnels (publics et organismes internationaux), les exportations, l'approvisionnement de l'industrie, l'alimentation des animaux sont des éléments pouvant conduire à une éventuelle tension des prix, même dans les régions où l'offre potentielle est importante.

Figure 5: L'offre potentielle de céréales commercialisables



L'offre potentielle commercialisable nationale de céréales (609 826 tonnes) couvrira seulement 74 % de la demande potentielle (823 038 tonnes, demande urbaine et rurale). La demande non solvable des ménages agricoles est estimée à 249 300 tonnes.

3.4. Bilan alimentaire

L'exercice du bilan alimentaire en cours dans les pays membres du CILSS se renforce en expérience. Les résultats issus des travaux ressortent que la consommation énergétique par habitant et par jour est de 2292 kcal. Ce chiffre représente 91,68% de celui des Objectifs du Millénaire pour le Développement qui préconise une consommation énergétique de 2500 Kcal par Habitant et par jour. Le tableau 6 ci-dessous présente le bilan alimentaire qui prend en compte les productions définitives de la campagne agricole 2009/2010.

Tableau 6 : Bilan alimentaire de l'année 2009

Population au 30/06/2010 = 15 596 356 Habitants

Produits	Product. Total (tonnes)	Consomat. humaine	Consomat / HBt(kg)	Apt calorique (kcal)	Apt protides (gr)	Apt Lipides (en gr)	Apt glucides (en gr)
1-Céréales	3 680 982	2 364 153	152	526 316	14 434	4 567	112 311
2-Tubercules	173 070	160 439	10	13 949	183	105	3 027
3- Oléagineux	788 285	355 073	23	128 192	4 924	10 781	4 911
4-Légumineuses	498 341	454 233	29	100 014	6 405	525	172 538
5-Légumes	228 572	192 449	12	5 172	240	43	958
6-Fruits	133 608	68 873	4	3 002	41	95	586
7-Sucre	30 694	73 245	5	18 776	0	-	4 169
8-Viande	219 408	120 027	12	30 741	1 978	2 487	2
9-Produits laitiers	115 521	126 369	8	6 418	310	390	438
10-Œufs	223	221	0	20	2	1	0
11-Poissons	10 806	12 021	1	1 079	570	49	-
12-Boissons	119 597	121 791	8	2 918	45	1	496
Ensemble	5 999 106	4 048 894	264	836 596	29 133	19 044	299 436
Produits végétaux	5 653 148	3 790 256	243	798 339	26 273	16 117	298 997
Produits animaux	345 958	258 638	21	38 258	2 860	2 927	440
Consommation énergétique (kcal) par habitant et par jour			2 292				

Source : DPSAA/DGPER

4. SITUATION ALIMENTAIRE COURANTE ET PERSPECTIVES

4.1. Situation alimentaire et nutritionnelle courante des ménages

4.1.1. Situation alimentaire

La situation alimentaire courante des ménages est globalement satisfaisante dans l'ensemble des régions. Le niveau actuel des stocks vivriers paysans est jugé bon à moyen dans la plupart des régions.

Les marchés sont bien approvisionnés par les stocks paysans et l'offre existe dans les zones de collecte. En effet, la performance en termes de prix des produits de rente et des produits forestiers non-ligneux (noix de karité), ont permis aux ménages de ne pas brader leurs céréales au moment des récoltes (novembre, décembre). Par exemple, les prix moyens au producteur pour le sésame et l'arachide ont atteint respectivement de 170 FCFA et 340 FCFA le kilogramme au mois de janvier. De même, au cours de la présente campagne certains producteurs de coton sont rentrés très tôt en possession de leur argent, toute chose qui permet de préserver les récoltes de céréales.

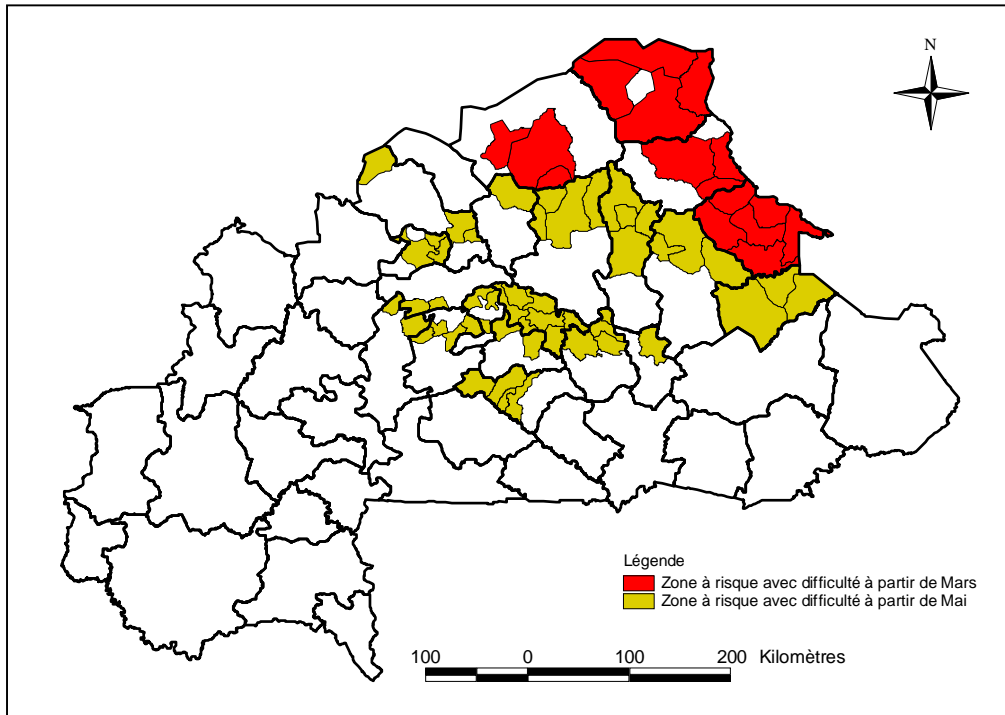
On note également une bonne disponibilité des produits maraîchers ce qui contribue également à améliorer la situation alimentaire des ménages.

Comparativement à la campagne écoulée, on n'a pas assisté au cours de la présente campagne à une concurrence forte entre acteurs étrangers et nationaux sur les marchés. Par exemple, les commerçants Nigériens et Nigeriens qui avaient l'habitude de s'approvisionner dans les zones de grande production, se sont plutôt orientés vers le Bénin où l'offre et les prix du maïs sont plus intéressants.

Au niveau national, les flux sont internes et les destinations sont principalement les marchés de Ouagadougou, Koudougou, Pouytenga, Ouahigouya et Dori. Les stocks commerçants sont importants par rapport à l'année dernière compte tenu du fait que les appels d'offre pour les commerçants sont moins importants. Dans la ville de Bobo-Dioulasso, par exemple, on dénombre environ six grossistes dont les stocks actuels sont estimés entre 2 000 à 5 000 tonnes de céréales.

Cette situation d'ensemble satisfaisante cache cependant des disparités. En effet, la situation alimentaire des ménages au Sahel est particulièrement préoccupante. Les stocks des ménages sont en général faibles dans plusieurs communes des provinces du Yagha, du Seno, du Soum et de l'Oudalan. Le marché constitue en ce moment, la principale source d'approvisionnement des ménages. Hors, l'élevage qui est la principale source de revenu dans ces zones, n'est pas aussi performant au regard de la baisse du niveau des prix des animaux sur les marchés, liée entre autres au mauvais état physique des animaux et à l'absence de marché porteur. Il en est de même pour certaines communes dans les provinces du Kadiogo (Centre), du Bazèga (Centre-Sud), du Boulkiemdé (Centre-Ouest), de la Gnagna et de la Komandjari (Est), du Kouritenga (Centre-Est), du Zondoma, du Passoré et du Yatenga (Nord). Dans ces zones, les disponibilités alimentaires des ménages et des marchés sont faibles, les stocks communautaires constitués (communes de Seytenga, Tongomayel, Djibo, Tougouri, Dori, Gorgadji, Ouahigouya, Séguenega, Titao, Thiou, Titao, Ouindigui, Ingani, Kaya, Pissila) sont aussi faibles et le niveau des prix des denrées est jugé élevé par rapport au pouvoir d'achat des ménages.

La figure 6 présente la position géographique des zones à risque d'insécurité alimentaire et le tableau A 14 en annexe donne la liste des communes concernées.

Figure 6 : Zones à risque d'insécurité alimentaire

Source : SISANAP/DPSAA/DGPER

4.1.2. Situation nutritionnelle

La situation nutritionnelle des enfants de moins de 5 ans, bien que toujours préoccupante malgré les efforts consentis par l'Etat et ses partenaires, connaît une certaine amélioration, en attestent les résultats de la dernière enquête nutritionnelle nationale (SMART) conduite en août 2009.

En effet, la prévalence de la malnutrition aiguë globale déterminée par l'indice poids/taille se situe au niveau national à 10,7% avec 1,5% de forme sévère. On note cependant des disparités au sein des régions et également d'une région à l'autre. Ainsi la prévalence la plus élevée est enregistrée dans la région du Centre Est (12%) et la plus faible dans la région du Centre Sud (6,7%).

Notons que pour cet indice, aucune des treize régions du pays ne se situe au-delà du seuil d'alerte de 15%.

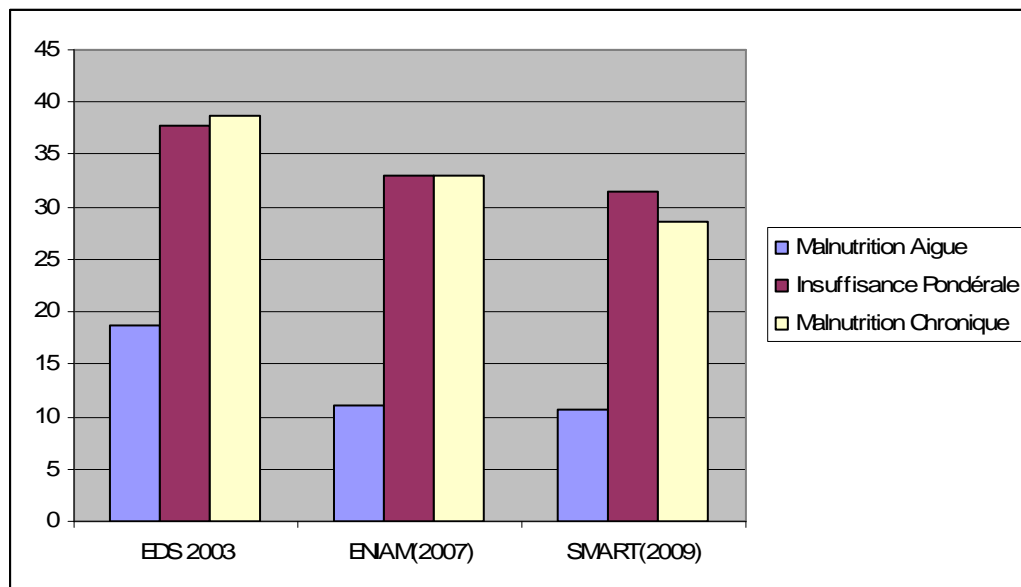
La prévalence de l'insuffisance pondérale (poids/âge) est estimée au niveau national à 31,4% avec 7,3% de forme sévère. Des disparités sont également constatées entre les régions où la prévalence la plus élevée est notée dans la région de l'Est (37,9) contre 22,6% dans la région du Centre.

Enfin, la malnutrition chronique (taille/âge) se situe à 28,6% au niveau national avec 9,3% de forme sévère. La région du Sahel présente la prévalence la plus élevée (36,4%) contre (19,2%) dans la celle du Centre.

L'une des perspectives pour cette année 2010, est la reconduction de cette enquête avec un niveau de signification provinciale dans les sept régions (Centre, Hauts Bassins, Centre Nord,

Centre Sud, Boucle du Mouhoun, Plateau Central, Centre Est) où la première enquête avait été juste de signification régionale. Cela permettra de noter les disparités d'une province à l'autre et surtout un meilleur ciblage des interventions.

Figure 7 : Situation de la malnutrition selon les différentes enquêtes au Burkina Faso

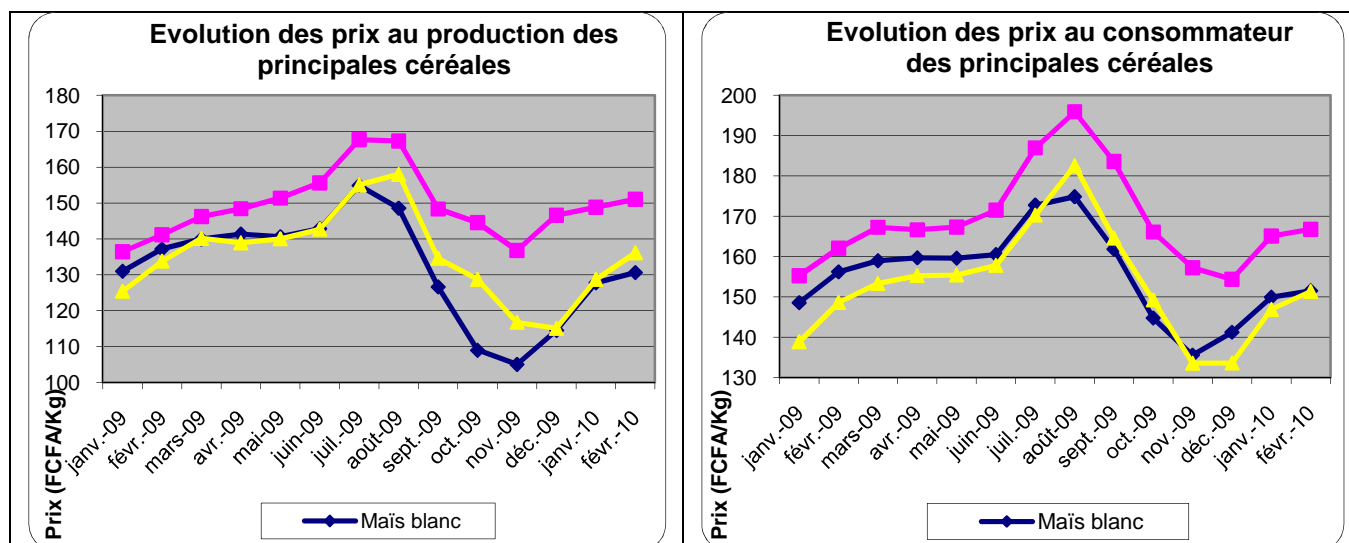


Source : Direction de la Nutrition

4.1.3. Prix des denrées alimentaires

Sur les marchés on observe actuellement une stabilisation des prix, et les niveaux sont semblables à ceux de l'année dernière à la même période. Toutefois, pour la période post récoltes (Novembre à décembre) les niveaux de prix ont évolué très vite en hausse. Ainsi, sur les marchés de collecte, on a observé une hausse moyenne de 40% pour le maïs blanc, 4% pour le mil, et 20% pour le sorgho blanc. Au niveau des consommateurs, les hausses sont de 10% pour le maïs blanc, 9% pour le mil, et 15% pour le sorgho blanc.

Figure 8 : Evolution du niveau des prix des céréales



Dans l'ensemble, les prix aux producteurs des céréales traditionnelles et du niébé sont stables comparé à la même période de l'année écoulée, mais en hausse de 10% à 23% par rapport à la moyenne quinquennale.

La même tendance est observée chez les consommateurs avec cependant des baisses de 11% et de 13% respectivement pour le prix du Kg de riz local et de riz importé. Par rapport à la moyenne des 5 dernières années, les hausses vont de 10% à 21%. Les variations dépassant le seuil d'alerte (30%) sont constatées sur les marchés de Gourcy pour le sorgho blanc (166 F CFA le Kg), de Kongoussi pour le mil (165 F CFA le Kg), de Koudougou, également pour le mil (167 F CFA le Kg), de Sankaryaré pour le mil et le sorgho blanc (respectivement 218 et 205 F CFA le Kg).

Figure 9 : Variation du niveau des prix

Prix producteurs	Variation février 2010 et moyenne quinquennale	Variation février 2010 et février 2009	Prix consommateurs	Variation février 2010 et moyenne quinquennale	Variation février 2010 et février 2009
maïs blanc	21%	-5%	maïs blanc	19%	-3%
mil	23%	7%	mil	21%	3%
sorgho blanc	20%	2%	sorgho blanc	21%	2%
niébé	10%	2%	riz importé	20%	-13%
			riz local	17%	-11%
			niébé	10%	2%

La tendance à la stabilisation des prix devrait se maintenir au cours des trois prochains mois dans l'ensemble et l'on assistera par la suite à une évolution normale. Néanmoins, dans les zones à risque et dans les localités enclavées du pays, les prix vont évoluer à la hausse et les niveaux seront déterminés par la phytionomie de la prochaine campagne agricole.

4.1.4. Prévision de l'évolution des prix des céréales (Sorgho, Maïs et Mil) au cours des prochains mois

Le Burkina Faso a connu successivement une mauvaise saison agricole suite à un arrêt brutal des pluies dans la troisième décennie de septembre 2007 et une flambée des prix des produits céréaliers. Dans ce contexte auquel s'ajoute la lutte contre l'insécurité alimentaire, une politique d'anticipation basée sur l'analyse des prix des produits céréaliers s'avère indispensable.

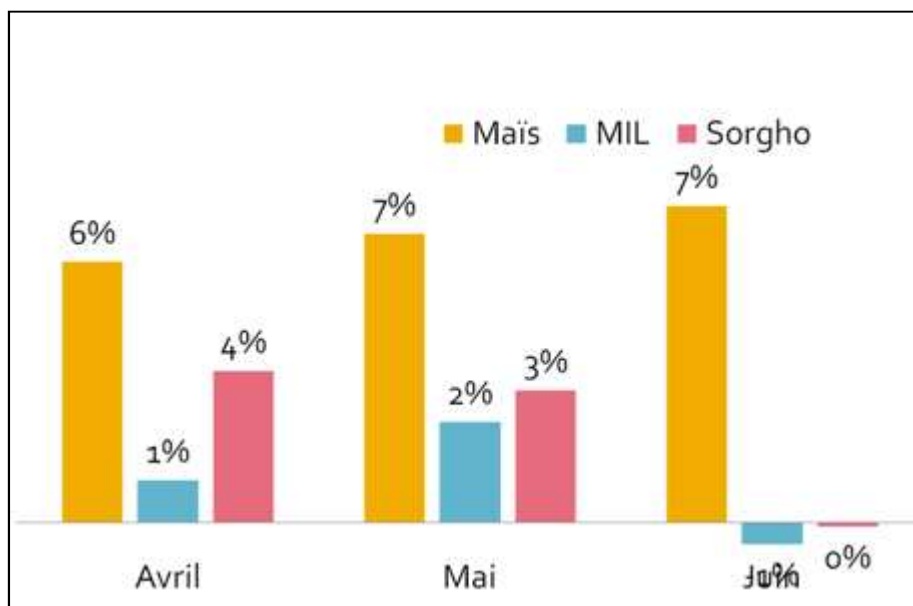
La méthodologie mise en place pour prévoir le prix des céréales sur le marché s'articule autour de deux points qui sont :

- Modèle explicatif permettant de capter les facteurs explicatifs de la formation du niveau des prix.
- Modèle de prévision dont l'objectif est d'anticiper l'évolution temporelle du niveau des prix connaissant les données antérieures
- Données constituant les inputs qui sont les prix mensuels moyens issus de la SONAGESS

L'analyse de l'évolution du niveau des prix nous a permis d'arriver à des conclusions et recommandations. De manière générale, pour les trois prochains mois (Avril, Mai, Juin) le

niveau d'accroissement des prix au producteur sera inférieur à celui des mêmes mois de l'année 2009. Ces prix baisseront comme le montre les deux graphiques ci-dessous pour les principales céréales. Excepté le maïs, le mil et le sorgho continueront de baisser jusqu'à un niveau de 11%. A l'inverse les prix au consommateur emprunteront un comportement contraire à celui du producteur. Les prix du mil et du sorgho varieront à la hausse durant les deux premiers mois pour ensuite rechuté à un niveau de prix comparable à celui de Juin 2009. Les prix du maïs par contre augmenteront respectivement au cours du prochain trimestre de 6 et 7%.

Figure 10 : Variation prévisionnelle des prix au consommateur du deuxième trimestre 2010 par rapport à celui de la même période en 2009



Il faut noter que les prix au producteur resteront moins tendu (+5% pour le maïs) par rapport au prix consommateur qui connaîtra un accroissement de près de 21%. Cette hausse des prix profite plus aux commerçants qu'aux producteurs et au détriment du consommateur.

En guise de recommandations, il convient de :

- Mettre en place d'un mécanisme qui permettrait au producteur de mieux tirer profit de leur produit et en réduisant l'écart observé entre le niveau du prix au producteur et celui au consommateur;
- Créer et mettre en réseau de magasins communautaires de stockage et de commercialisation en liaison avec les stocks nationaux de sécurité alimentaire.

4.2. Situation pastorale et les mercuriales

4.2.1. Situation alimentaire et zoo-sanitaire du bétail

La situation alimentaire du bétail est actuellement très précaire dans la région du Sahel, dans certains départements de la région du Centre-Nord, dans plusieurs départements des provinces de la Gnagna, de la Komondjori dans la région de l'Est, dans la quasi-totalité de Centre-Est. Ceci est la conséquence d'une faible production fourragère accompagnée d'un nettoyage par les dernières pluies d'octobre des pâturages prématurément asséchés par les poches de sécheresses au Sahel et au Nord du Centre-Nord.

Dans les autres localités du pays même si les pâturages n'offrent plus de fourrage de qualité, l'alimentation du bétail est jugée passable notamment dans les régions du Sud-Ouest, des Cascades, des Hauts-Bassins, du Centre-Sud, du Centre-Ouest, de la Boucle du Mouhoun et du Plateau Central. Dans ces régions, les cultures de contre-saison offrent un complément fourrager de qualité.

L'alimentation du bétail sera donc particulièrement difficile dans la région du Sahel, et les provinces frontalières. De l'estimation faite avec les services techniques, plus de 50 à 60% des animaux notamment les bovins du Sahel sont actuellement en transhumance hors de la région. Cette situation concerne principalement les provinces du Séno, du Yagha, de l'Oudalan et dans une certaine mesure le Nord du Namentenga (environ 20%). Les destinations sont les régions et les pays limitrophes notamment le Mali, le Niger et le Benin.

Malgré la baisse de 30 à 50% du niveau des points d'eau au Sahel l'abreuvement des animaux ne pose pas de difficulté pour l'instant excepté dans certains départements (Déou, Bani). Quant à la situation zoo sanitaire du bétail, elle est jugée satisfaisante dans l'ensemble des régions. Des cas de pseudo pestes aviaires ont été signalés dans les régions du Nord, du Centre-Ouest et de charbon bactérien et de pasteurellose dans les province du Ziro et de la Sissili.

Sur tous les marchés, la disponibilité des SPAI a été jugée assez satisfaisante mais les prix restent inaccessibles pour les producteurs avec une demande actuelle en forte progression. Les prix des SPAI sont globalement en hausse de 8 à 10%, en comparaison à ceux de l'année dernière à cela s'ajoute le poids non conforme des sacs sur les marchés.

Le sac du tourteau local se négocie actuellement entre 7 500 F CFA à Sebba et 6 000 F CFA dans la Boucle du Mouhoun. Ces prix pourront dépasser d'ici le mois de juin la barre des 10 000 F CFA au Sahel.

4.2.2. Marchés à bétail

Sur la plupart des marchés à bétail, l'offre a été jugée bonne dans les régions des Hauts-Bassins, de la Boucle du Mouhoun et du Sud-Ouest) et moyenne sur les marchés régionaux du Sahel, du Centre-Nord, de l'Est et du Centre-Est.

Cette situation apparemment normale de l'offre cache les conséquences d'une situation anormale de la campagne dans les provinces déficitaires. En effet, il a été constaté une présence importante de femelles en très mauvais état d'embonpoint (dans 70 % des cas) sur les différents marchés (Gorom, Sebba, Dori) et vendues à des prix très bas. L'analyse de l'offre sur le marché des provinces déficitaires relève une tendance générale à la hausse de l'offre pour toutes les espèces.

La demande est considérée moyenne pour le bétail, avec une préférence pour les petits ruminants (notamment les caprins) par rapport aux bovins de la part des acheteurs étrangers (Ghanéens surtout). Actuellement l'état d'embonpoint de la majeure partie des bovins sur les marchés ne permet pas une exportation directe.

On notera dans les prochains mois (mars – avril), une amélioration de la demande des bovins avec la mise sur le marché des animaux embouchés principalement sur les marchés de Kaya et de Djibo. Par contre au delà de cette période, on assistera sans doute à une chute de la demande au niveau de toutes les espèces.

Le prix des animaux sur les marchés régionaux à bétail du Sahel et du Centre-Nord connaissent une légère remontée au niveau des caprins par rapport aux mois écoulés.

Comparativement à l'année dernière, les prix des animaux la tendance générale est à la baisse pour les Bovins sur la grande partie des marchés du pays. Cependant dans les départements à risque du Sahel, les prix sont en baisse de l'ordre de 15 à plus de 50% au niveau des bovins. Cette situation générale de baisse des prix en défaveurs des éleveurs est caractéristique de la région du Sahel en période de crise alimentaire. D'où la nécessité d'une intervention efficace en vue de protéger les moyens d'existence des populations.

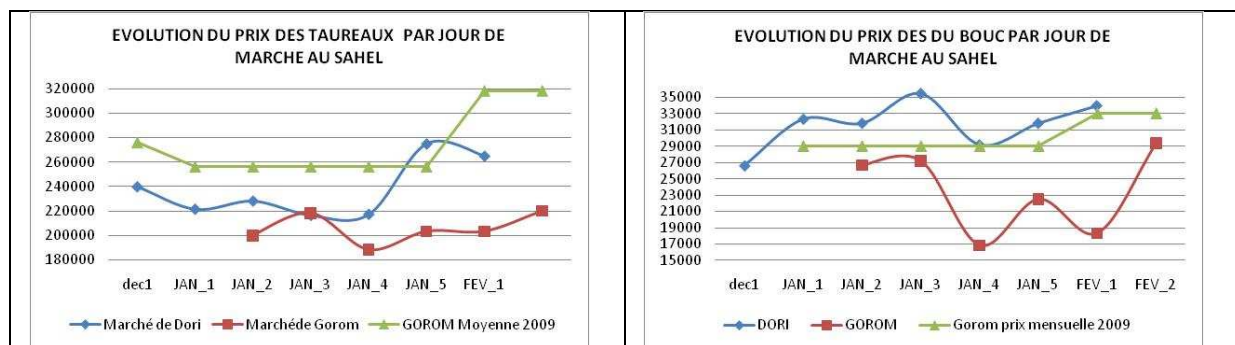
Sur les marchés d'exportation de Pouytenga (Centre-Est), du Centre, du Plateau Central du Centre-Sud, cette baisse est générale de l'ordre de 10 à 25% pour toutes les espèces.

Dans l'ensemble, le mauvais embonpoint des animaux, conjugué à la dégradation du marché Nigérian avec la chute du cours du Naira sont les facteurs explicatifs de la baisse des prix surtout ceux des bovins.

Si chez les petits ruminants la baisse est apparemment faible, voir même à la hausse sur les marchés du Plateau Central, du Centre-Ouest, du Centre-Nord, du Sud-Ouest et des Cascades ; la vente d'un bouc ne permet pas de se procurer actuellement un sac de céréales dans les départements à risque.

Dans les trois mois à venir, les prix de petits ruminants pourraient chuter. Cette chute sera particulièrement importante dans les zones du Sahel, du Nord, du Centre-Nord et de l'Est.

Figure 11 : Evolution du niveau des prix des animaux



Actuellement, les marchés porteurs pour le bétail du Burkina sont ceux du Ghana et de la Côte D'ivoire. Mais sur ces marchés, le bétail est souvent cédé à crédit et les tracasseries routières ne permettent pas de tirer profit. Par ailleurs, la baisse du prix de la viande dans les pays européens pourrait accroître la demande de cette viande dans les pays côtiers et par conséquent réduire la demande du bétail en provenance du Burkina.

4.3. Stratégies de vie des ménages

En dehors de la production pluviale, les principales sources de revenu qui favorise l'accès des ménages à l'alimentation sont entre autres la vente de produits maraîchers, la vente des animaux, l'orpaillage et la vente des produits forestiers non ligneux.



Les activités de maraîchage ont particulièrement pris de l'ampleur au cours de la présente campagne de contre-saison. Des stratégies d'anticipation ont été développées pour faire face au risque de déficit hydrique à travers la mise à terre précoce des spéculations. Au terme de la campagne, il est attendu une production de 39 127 tonnes de céréales, 3 337 tonnes de légumineuses, 91 446 tonnes de tubercules, 634 823 tonnes de légumes et 87 603 tonnes de fruits.



L'offre de produits maraîchers dépasse actuellement la demande occasionnant des

méventes et des pertes pour des spéculations comme la tomate et le haricot vert. Cette dernière spéculation dont la production est généralement destinée à l'exportation, connaît une mévente actuellement à cause du non respect des normes de qualités. A titre d'exemple, la caisse de tomate de 120 kg vendue l'année passée entre 40 000 F CFA et 50 000 F CFA est cédée à 10 000 voir 5000 F CFA sur certains marchés cette année. Quant à l'oignon, il se négocie à 20 000 FCFA le sac de 100 Kg cette année contre 30 000 à 35 000 F CFA l'année dernière sur les marchés du Sanguié. Cette situation s'explique par la baisse de la demande des acteurs ghanéens mais aussi par la faible organisation de la filière. Le Ghana qui est le principal débouché pour la tomate du Burkina a triplé cette année sa production nationale de tomate. De plus, les unités de transformation sont en plein ressort dans ce pays. Cela doit interpeller les acteurs des filières maraîchères du Burkina en terme d'organisation d'une part, mais aussi en terme de recherche de mécanisme visant à améliorer les échanges avec ce pays.

La vente des produits de rente : principalement l'arachide, le sésame et le bissap. Ces spéculations ont connu une bonne performance en cette campagne en termes de production et en termes de prix. Les revenus générés ont permis ainsi aux ménages de ne pas brader très tôt leurs céréales. L'embouche et l'activité d'orpaillage constituent aussi des sources de revenu potentiel pour les ménages dans les régions du Centre-Ouest, du Nord, du Centre-Nord, du Sahel et du Sud-Ouest. Par ailleurs, la gestion rationnelle des stocks fait parti des stratégies développées par les ménages pour contrer les risques de déficit céréalier. On constate en effet, que les ventes de céréales se font par faibles quantités sur les marchés. En plus des actions de sensibilisations ont été conduites dans certaines localités auprès des ménages pour la bonne gestion de leurs céréales.

4.4. Situation alimentaire dans la sous-région

La situation alimentaire est actuellement marquée par la fin des récoltes des céréales sèches et la généralisation des récoltes des cultures de contre saison. Les disponibilités alimentaires sont ainsi en nette augmentation actuellement dans toute la région, et grâce au commerce elles sont ventilées des zones excédentaires vers les zones déficitaires. Une sécurité alimentaire générale continue à intéresser les zones agricoles soudaniennes et du golfe de guinée tandis qu'une insécurité alimentaire modérée est globalement en cours au Sahel avec, toutefois, une insécurité alimentaire spécifiquement élevée pour certains groupes (pasteurs et agro-pasteurs) dans l'est du sahel.

Dans les zones soudaniennes du bassin est, les bonnes récoltes de maïs et de sorgho se confirment. A la faveur de mauvaises conditions de commercialisation du coton, les producteurs mettent sur les marchés d'importantes quantités de ces céréales pour acquérir des revenus et faire face aux dépenses de première nécessité. Le marché est actuellement très actif suite à la demande devenant de plus en plus forte au Sahel et notamment au Niger, au Tchad, à l'extrême nord du Nigeria, et au nord-est du Mali. D'après les acteurs du marché interviewés à Malanville au Bénin, au stade actuel, la part de production commercialisée n'atteint même pas un tiers des 241 000 tonnes d'excédents de maïs enregistrés en 2009 au Bénin. Selon eux, les producteurs de la zone soudanienne du Bénin, ont en général trois greniers : un pour leur propre consommation, un autre destiné à la vente dès la fin des récoltes, et un autre gardé en réserve pour être vendu au début de la prochaine campagne agricole. Les produits commercialisés actuellement sont issus du deuxième grenier.

Au Nigeria, il a été noté un affaiblissement de la demande industrielle de maïs et de sorgho suite à une raréfaction du crédit consécutive à la faillite des banques en 2009 et l'attente de la stabilité du prix de pétrole avec l'implémentation définitive de sa dérégulation. Cela donne plus de disponibilités pour la consommation humaine et ce qui va atténuer le déficit des disponibilités en mil dans le bassin.

Par contre dans le Sahel Est (Niger, extrême nord du Nigeria et Tchad) la situation alimentaire continue à être préoccupante même si des transferts provenant des bras valides ayant migré commencent à parvenir aux populations restées sur place. En effet, dans ces zones, il sera difficiles pour les populations de compenser les pertes de productions subies notamment celle de niébé et d'arachide qui sont les principales sources de revenu. Ces populations manifestent déjà des signes d'une insécurité alimentaire élevée avec les ventes de femelles de petits ruminants suitées. Aussi, plusieurs ménages dans les zones de production nulle au centre et à l'est du Niger et à l'extrême nord du Nigeria ont quitté ces zones en octobre pour se réfugier dans les grands centres urbains et les marchés de la région. Par exemple, sur le marché de Jibia au Nigeria, le bureau de l'association assurant la gestion du marché a dénombré plus de trois cents femmes et enfants mendiant sur ce marché contre une dizaine en moyenne en année normale. Ces femmes et enfants venant aussi bien de l'extrême nord du Nigeria que du Niger, vivent essentiellement avec les transferts sociaux (financiers ou en nature sous forme de galettes et autres plats cuisinés).

Dans le bassin central (Togo, Ghana, Cote d'Ivoire, Mali, Burkina Faso), la situation alimentaire continue à fonctionner normalement suite aux bonnes récoltes enregistrées au Togo, au Ghana, en Cote d'Ivoire et localement au Mali et au Burkina Faso. Les prix ont entamé leur hausse saisonnière à un niveau nettement au dessus de la moyenne nominale des cinq dernières années à la même période.

Une sécurité alimentaire générale continue dans la zone bimodale et la zone soudanienne au sud de ce bassin. Par contre dans la partie sahélienne au Burkina Faso et au Mali, est en insécurité alimentaire modérée.

Dans la partie pastorale nord-ouest du Mali, région de Gao, frontalière avec le Niger, la production pastorale et agropastorale se ressemble à celle du Niger. L'insécurité alimentaire des pasteurs et agropasteurs de la zone est actuellement élevée.

Les marchés fonctionnent normalement sans aucune entrave entre les pays avec une offre de produits céréaliers supérieure à celle de l'an dernier à la même période. Les bons résultats de la campagne agricole dans la zone soudanienne constituent le socle de cette offre. Par ailleurs, la désorganisation de la commercialisation du coton et la diminution de la demande industrielle au Nigeria ont contribué cette année à la mise en marché de plus de maïs et de sorgho sur le marché. Ainsi, d'importants surplus de la zone soudanienne sont actuellement transigés dans les pays et entre les pays et les marchés sont devenus très actifs car soutenus par une forte demande notamment dans l'est du sahel. Sans la forte demande sahélienne, provenant essentiellement du Niger, les prix allaient probablement s'effondrer particulièrement pour le maïs, ce qui peut être source de découragement pour les producteurs qui espérait un prix au moins aussi équivalent que celui de 2009.

D'une manière générale, les prix des céréales sont en baisse par rapport à 2009, mais ils se situent au dessus de la moyenne nominale des cinq dernières années. Ils sont aussi repartis en hausse en janvier, mais très modérément, conformément à leur évolution normale saisonnière.

5. INTERVENTIONS EN COURS

Au regard de la situation décrite par la deuxième session du Comité de Prévision de l'année 2009 tenu en octobre, le gouvernement avait pris les mesures suivantes :

- Faire une sensibilisation des producteurs pour un démarrage précoce de la campagne de contre saison dans toutes les régions. A cet effet, des intrants agricoles ont été mis à la disposition des producteurs ;
- Mettre en place de mesures d'atténuation efficace et des filets de sécurité alimentaire : 8 446 545 220 FCFA ont été mobilisés par le gouvernement au profit de la SONAGESS pour l'achat de céréales et de niébé en vue :
 - a. de la distribution gratuite et/ou de la vente à prix social au profit des ménages vulnérables des zones à risque;
 - b. du soutien aux producteurs pour une meilleure commercialisation de leurs produits;
 - c. de la reconstitution du stock national de sécurité alimentaire;
- Suivre l'évolution de la situation alimentaire dans les zones déficitaires.

Les interventions d'envergure en cours sont principalement celle du Gouvernement et de ses partenaires en faveurs des ménages victimes des inondations : assistance alimentaire, octroi de parcelles et appui en matériel et financier pour la reconstruction en faveur des sinistrés de la ville de Ouagadougou. Pour les ménages sinistrés des autres localités du pays l'Etat a mobilisé plus de 200 millions de F CFA, à raison d'une somme de 25 000 F CFA par ménage. De même, des vivres et du matériel de survie seront mobilisés dans ces localités.

Le PAM, en plus de son programme d'intervention habituelle : cantines scolaires au Sahel (444 tonnes de céréales), food for work (800 tonnes de céréales, 600 tonnes de légumineuse), poursuit son assistance auprès des ménages vulnérables des villes de Ouagadougou et de

Bobo-Dioulasso. Ainsi, près de 20 250 ménages vulnérables de la ville de Bobo-Dioulasso bénéficient de l'opération « coupons alimentaires » d'une valeur moyenne de 9 000 F CFA par bénéficiaire depuis mars 2009 et cette opération va se poursuivre jusqu'en juin 2010 et sera élargie à 3 000 autres ménages à partir mars 2010. Au niveau de Ouagadougou, les bénéficiaires sont au nombre de 20 000 depuis janvier 2009 et certains ménages victimes des inondations pourraient intégrer l'opération sur la période mars-juin 2010.

La FAO dans le cadre de son programme d'urgence appuie 4620 ménages vulnérables des régions du Sahel et du Centre en intrants maraichers et équipements agricoles (312,76 kg de semences maraîchères et 310,75 tonnes de NPK et d'urée). Elle appuie également l'embouche ovine dans la région du Sahel au profit de 270 bénéficiaires (54 tonnes de tourteaux de coton). Par ailleurs, elle soutiendra la prochaine campagne agricole en semences pour les cultures pluviales

L'OXFAM va poursuivre l'exécution de ses programmes dans les domaines de la production maraîchère et de la réalisation d'ouvrages hydrauliques au bénéfice de 2 366 ménages vulnérables dans les régions du Nord, du Centre-Nord et dans autres localités à risque d'insécurité alimentaire. De même, des semences améliorées et d'engrais seront distribuées à partir de mai à 5 146 ménages vulnérables (6,28 kg de semences maraîchère et 9,7 tonnes de NPK et Urée) Pour la prochaine campagne agricole elle compte mettre à la disposition des ménages vulnérables 32,338 tonnes de semences de céréales, 11,335 tonnes de semences de niébé, 38,05 tonnes d'engrais.

L'OCADES compte mobiliser en 2010 plus de 1 228 tonnes pour ses activités en faveur des ménages vulnérables dans les communes de Kiembara, de Toma, de Toma, de Boromo, de Nouna, de Mani, de Meguet, de Ouagadougou, de Garango et de Tambaga. Des coupons alimentaires ont été distribués en fin décembre à 388 ménages bénéficiaires dans les communes de Kiembara et de Toma d'une valeur de 25 000 FCFA.

Plan Burkina intervient au niveau de la récupération nutritionnelle dans les communes de Koupéla, Bascoué et Pouytenga avec des compléments alimentaires et 33 tonnes de céréales.

Christian Aid apporte son appui dans les communes de Pô et de Tiébéle pour des activités de Cash for work à 1740 bénéficiaires et dans les arrondissements de Boulmiougou et Nongremason à 190 bénéficiaires.

Au total, les interventions alimentaires en faveur des ménages vulnérables sur la période de novembre 2009 à octobre 2010 se chiffrent à 2 505 tonnes de céréales ; 831 tonnes de légumineuses.

6. BESOINS D'INTERVENTIONS COMPLEMENTAIRES

Au regard du caractère précoce de la période de soudure dans les zones à risque d'une part, et du niveau élevé des prix des denrées d'autre part, des interventions complémentaires sont nécessaires en vue d'atténuer les difficultés alimentaires des ménages dans les prochains mois. Ainsi, en plus des actions humanitaires en cours, des ventes de céréales à prix social sont à opérer à partir de mars 2010 dans les communes à risque de la région du Sahel, la province du Gnagna et à partir de Mai dans les autres communes à risque. Pour l'ensemble des zones à risque, on estime à 11 240 et 33 719 tonnes les besoins d'assistance respectifs pour un mois et 3 mois.

De même, au regard de la situation alimentaire difficile du bétail dans la région du Sahel et des provinces frontalières et du prix élevé des SPAI sur les marchés, une dotation à prix subventionné de 3 350 tonnes de SPAI est nécessaire pour satisfaire les besoins sur la période mars-juin 2010.

Les besoins complémentaires par commune à risque d'insécurité alimentaire sont en annexe (Tableau A 14). Le tableau 7 présente les besoins en SPAI.

Tableau 7 : Besoins d'intervention en SPAI

Provinces	Besoins en SPAI (en tonnes)
Séno	900
Soum	600
Oudalan	750
Yagha	600
Bam	140
Namentenga	200
Sanmatenga	160
Total	3350

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les perspectives alimentaires sont satisfaisantes dans l'ensemble. De même le comportement actuel du marché ne laisse pas entrevoir une situation de crise alimentaire généralisée car l'offre existe et la tendance des prix est à la stabilisation sur plusieurs marchés. Cette stabilité des prix devrait se maintenir au cours des trois prochains mois. Néanmoins, la situation alimentaire s'annonce difficile pour les ménages des zones à risque d'insécurité alimentaire. Dans la région du Sahel en particulier, la soudure qui débute habituellement en mai-juin sera précoce cette année.

En ce qui concerne la situation alimentaire et zoo-sanitaire du bétail, elle est globalement satisfaisante. Toutefois les niveaux des prix des animaux sont en baisse comparativement à ceux de l'année passée et les perspectives en termes d'amélioration de ces prix sont étroitement dépendantes de la demande extérieure (Nigéria, RCI, Ghana) qui pour l'instant demeure faible. Par ailleurs, la baisse du prix de la viande dans les pays européens pourrait accroître la demande de cette viande dans les pays côtiers, toute chose qui entrainerait une baisse de la demande du bétail burkinabè.

Au terme des travaux du CPSA, les participants ont formulé à l'attention de l'Etat et des ses Partenaires au développement, un certain nombre de recommandations.

↳ Pour les mesures d'urgence, il a été retenu :

1. Les opérations de vente de céréales à prix social à partir de mars dans les communes à risque d'insécurité alimentaire du pays ;
2. La poursuite des actions humanitaires au profit des ménages vulnérables des villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso et des ménages victimes des inondations ;
3. La mise à disposition à prix subventionné de SPAI dans les régions du Sahel, du Centre-Nord et des provinces de la Gnagna et de la Komondjari ;

4. La mise en place d'un fonds d'urgence d'un montant de un milliard FCFA pour le sauvetage du bétail ;
5. La mise à disposition des producteurs surtout ceux des zones à risque des semences améliorées et des intrants subventionnés avant le mois de juin.

↳ En ce qui concerne les mesures de court et moyen terme, il a été retenu :

1. La poursuite de l'organisation des acteurs en filières et mise en place des mécanismes devant réduire les pertes des produits maraîchers par la mévente et l'absence d'infrastructure adéquate de conservation ;
2. La poursuite de la réhabilitation des infrastructures hydro agricoles et l'aménagement des bas-fonds ;
3. La mise en place des fonds régionaux de sécurité alimentaire pour la prévention et la gestion des crises et la dynamisation des organes déconcentrés de sécurité alimentaire ;
4. L'harmonisation les unités locales de mesure par une extension de l'utilisation des bascules et des balances par les acteurs du marché ;
5. La mise en place de comptoirs d'achats dans les grandes zones de productions afin de permettre aux producteurs de mieux tirer profit de leurs produits ;
6. La création et la mise en réseau de magasins communautaires de stockage et de commercialisation en liaison avec les stocks de sécurité alimentaire.

ANNEXE : TABLEAUX DES RESULTATS ET METHODOLOGIE DE L'EPA 2009/2010

-Décret n°2007-390/PRES promulguant la loi n°012-
2007/AN du 31 mai 2007 portant organisation et
réglementation des activités statistiques
-Enquête Permanente Agricole (EPA)
VISA STATISTIQUE N°AP2008002CNCS4

ANNEXE1 : TABLEAUX DES RESULTATS

Tableau A 1 : superficies céréalières définitives en ha (hors plaines et bas fonds aménagés) - campagne 2009/2010

DRAHRH/Province	MIL	MAÏS*	RIZ*	FONIO	SORGHO BLANC	SORGHO ROUGE	Ensemble
CENTRE	22 587	4 864	1 250	-	18 008	10 796	57 505
Kadiogo	22 587	4 864	1 250	-	18 008	10 796	57 505
PLATEAU CENTRAL	60 559	12 596	4 387	-	51 823	59 272	188 637
Ganzourgou	17 663	7 385	2 607	-	17 236	41 695	86 587
Ouhritenga	26 976	4 494	835	-	21 462	14 740	68 506
Kourwéogo	15 920	718	945	-	13 125	2 837	33 544
CENTRE-NORD	85 319	12 130	2 081	-	198 933	1 176	299 639
Bam	20 639	3 439	288	-	40 310	-	64 676
Namentenga	19 239	2 812	723	-	60 090	469	83 333
Sanmatenga	45 440	5 879	1 070	-	98 534	707	151 630
CENTRE-OUEST	96 327	51 624	3 568	-	189 384	44 423	385 326
Boulkiemdé	39 414	3 345	807	-	63 668	20 487	127 721
Sanguié	35 320	1 428	526	-	65 382	4 924	107 580
Sissili	10 607	35 625	1 220	-	31 454	8 835	87 742
Ziro	10 986	11 225	1 014	-	28 881	10 178	62 284
CENTRE-SUD	67 955	28 117	7 226	-	19 144	41 482	163 925
Bazèga	32 714	6 415	1 098	-	8 418	15 831	64 477
Nahouri	8 329	13 700	2 536	-	3 930	7 056	35 551
Zoundweogo	26 912	8 002	3 592	-	6 796	18 595	63 898
SAHEL	229 408	1 716	432	13	70 358	4 632	306 559
Oudalan	74 250	32	4	-	3 601	61	77 948
Séno	33 830	230	42	-	15 153	-	49 256
Soum	112 822	1 047	274	13	23 932	260	138 348
Yagha	8 507	407	113	-	27 672	4 310	41 008
MOUHOUN	243 773	96 839	16 673	8 327	219 294	21 597	606 502
Kossi	118 015	6 028	2 447	8 027	30 531	3 792	168 841
Mouhoun	43 247	20 163	1 178	-	40 830	6 661	112 079
Sourou	22 852	5 452	4 063	-	45 668	1 322	79 356
Balé	14 790	25 194	1 610	-	26 903	6 566	75 063
Banwa	23 078	38 518	6 750	300	39 676	1 549	109 870
Nayala	21 792	1 484	626	-	35 686	1 707	61 294
EST	106 414	51 060	7 344	-	164 771	33 063	362 651
Gnagna	29 833	4 263	759	-	82 193	1 446	118 494
Gourma	44 274	14 546	1 509	-	20 338	14 267	94 935
Tapoa	15 548	20 468	4 009	-	42 455	10 308	92 788
Komandjoari	8 252	2 141	172	-	18 365	-	28 930
Kompienga	8 507	9 642	895	-	1 420	7 040	27 504
CENTRE-EST	70 627	30 963	15 082	-	28 267	68 472	213 412
Boulgou	32 501	14 210	8 132	-	4 364	19 560	78 768
Kouritenga	19 871	2 195	1 650	-	16 452	30 804	70 971
Koulpélgo	18 255	14 558	5 300	-	7 451	18 108	63 672
NORD	149 039	5 150	2 191	516	155 998	3 879	316 773
Passoré	17 076	780	464	-	54 089	3 423	75 831
Yatenga	97 373	3 043	958	215	68 324	357	170 269
Loroum	30 685	652	459	301	9 580	99	41 775
Zonoma	3 906	676	311	-	24 005	-	28 897
SUD-OUEST	58 606	52 274	6 108	-	41 386	39 939	198 313
Bougouriba	9 979	7 531	502	-	3 262	8 484	29 758
Poni	17 872	22 423	1 715	-	13 372	10 235	65 616
Ioba	24 989	15 048	2 929	-	18 971	19 998	81 936
Noumbiel	5 766	7 271	962	-	5 781	1 223	21 003
HAUTS-BASSINS	53 979	170 904	15 516	19 179	110 480	31 803	401 862
Houet	25 203	56 159	7 977	7 738	40 578	18 247	155 901
KénéDougou	11 893	64 433	4 811	11 441	39 588	4 140	136 306
Tuy	16 883	50 312	2 728	-	30 315	9 416	109 655
CASCADES	10 492	66 993	10 384	5 549	18 741	5 993	118 152
Comoé	5 249	40 575	6 315	4 147	15 310	5 284	76 881
Léraba	5 243	26 418	4 069	1 402	3 431	709	41 271
BURKINA FASO	1 255 085	585 230	92 243	33 583	1 286 587	366 528	3 619 257

Source : Direction de la Prospective et des Statistiques Agricoles et Alimentaires/DGPER/MAHRH

* : Y compris les superficies des périmètres irrigués et des bas-fonds aménagés

Tableau A 26 : Superficies définitives des périmètres irrigués et des bas-fonds aménagés - campagne 2009/2010

DRAHRH/Province	Superficie en Ha en pluviale		Superficie (Ha) en saison sèche		Superficie totale (Ha)		Superficie totale (Ha) de maïs et de Riz
	Maïs	Riz	Maïs	Riz	Maïs	Riz	
CENTRE	5	642	66	77	71	718	789
Kadiogo	5	642	66	77	71	718	789
PLATEAU CENTRAL	-	1 461	-	35	-	1 496	1 496
Ganzourgou	-	989	-	35	-	1 024	1 024
Ouhimbé	-	264	-	-	-	264	264
Kourwéogo	-	208	-	-	-	208	208
CENTRE-NORD	63	1 201	10	-	73	1 201	1 274
Bam	18	167	6	-	24	167	191
Namentenga	24	457	4	-	28	457	485
Sanmatenga	21	578	-	-	21	578	599
CENTRE-OUEST	50	1 410	-	40	50	1 450	1 500
Boulkiemdé	21	518	-	40	21	518	539
Sanguié	-	345	-	-	-	345	345
Sissili	20	366	-	40	20	406	426
Ziro	9	182	-	-	9	182	191
CENTRE-SUD	100	1 980	167	38	266	2 017	2 284
Bazèga	65	411	59	-	123	411	535
Nahouri	-	481	5	-	5	481	486
Zoundweogo	35	1 087	103	38	138	1 125	1 263
SAHEL	-	432	-	-	-	432	432
Oudalan	-	4	-	-	-	4	4
Séno	-	42	-	-	-	42	42
Soum	-	274	-	-	-	274	274
Yagha	-	113	-	-	-	113	113
MOUHOUN	2 405	3 129	398	1 060	2 803	4 189	6 992
Kossi	-	40	-	-	-	40	40
Mouhoun	52	668	22	-	74	668	742
Sourou	2 353	1 072	376	1 060	2 729	2 132	4 861
Balé	-	494	-	-	-	494	494
Banwa	-	597	-	-	-	597	597
Nayala	-	258	-	-	-	258	258
EST	52	1 801	1	152	53	1 953	2 005
Gnagna	15	617	-	142	15	759	774
Gourma	1	366	-	-	1	366	366
Tapoa	37	358	1	10	37	368	405
Komandjoari	-	172	-	-	-	172	172
Kompienga	-	289	-	-	-	289	289
CENTRE-EST	363	4 302	56	1 601	419	5 904	6 322
Boulgou	355	2 946	56	1 598	411	4 543	4 954
Kouritenga	8	772	-	4	8	776	784
Koulpélgo	-	585	-	-	-	585	585
NORD	-	1 692	-	-	-	1 692	1 692
Passoré	-	108	-	-	-	108	108
Yatenga	-	875	-	-	-	875	875
Loroum	-	398	-	-	-	398	398
Zonoma	-	311	-	-	-	311	311
SUD-OUEST	-	1 349	29	22	29	1 371	1 399
Bougouriba	-	157	-	-	-	157	157
Poni	-	469	10	-	10	469	478
Ioba	-	590	19	22	19	612	631
Noumbiel	-	134	-	-	-	134	134
HAUTS-BASSINS	666	3 622	108	1 326	774	4 947	5 721
Houet	120	1 842	-	876	120	2 718	2 838
Kéné Dougou	411	1 197	100	450	511	1 647	2 158
Tuy	135	583	8	-	143	583	726
CASCADES	180	3 359	200	386	380	3 745	4 125
Comoé	-	1 795	-	216	-	2 011	2 011
Léraba	180	1 564	200	170	380	1 734	2 114
BURKINA FASO	3 883	26 379	1 033	4 736	4 917	31 115	36 032

Source : Direction de la Prospective et des Statistiques Agricoles et Alimentaires/DGPER/MAHRH

Tableau A 3: Superficies céréalières (ha) totales définitives - campagne 2009/2010

DRAHRH/Province	MIL	MAÏS*	RIZ*	FONIO	SORGHO BLANC	SORGHO ROUGE	Ensemble
CENTRE	22 587	4 864	1 250	-	18 008	10 796	57 505
Kadiogo	22 587	4 864	1 250	-	18 008	10 796	57 505
PLATEAU CENTRAL	60 559	12 596	4 387	-	51 823	59 272	188 637
Ganzourgou	17 663	7 385	2 607	-	17 236	41 695	86 587
Ouhritenga	26 976	4 494	835	-	21 462	14 740	68 506
Kourwéogo	15 920	718	945	-	13 125	2 837	33 544
CENTRE-NORD	85 319	12 130	2 081	-	198 933	1 176	299 639
Bam	20 639	3 439	288	-	40 310	-	64 676
Namentenga	19 239	2 812	723	-	60 090	469	83 333
Sanmatenga	45 440	5 879	1 070	-	98 534	707	151 630
CENTRE-OUEST	96 327	51 624	3 568	-	189 384	44 423	385 326
Boulkiemdé	39 414	3 345	807	-	63 668	20 487	127 721
Sanguié	35 320	1 428	526	-	65 382	4 924	107 580
Sissili	10 607	35 625	1 220	-	31 454	8 835	87 742
Ziro	10 986	11 225	1 014	-	28 881	10 178	62 284
CENTRE-SUD	67 955	28 117	7 226	-	19 144	41 482	163 925
Bazèga	32 714	6 415	1 098	-	8 418	15 831	64 477
Nahouri	8 329	13 700	2 536	-	3 930	7 056	35 551
Zoundweogo	26 912	8 002	3 592	-	6 796	18 595	63 898
SAHEL	229 408	1 716	432	13	70 358	4 632	306 559
Oudalan	74 250	32	4	-	3 601	61	77 948
Séno	33 830	230	42	-	15 153	-	49 256
Soum	112 822	1 047	274	13	23 932	260	138 348
Yagha	8 507	407	113	-	27 672	4 310	41 008
MOUHOUN	243 773	96 839	16 673	8 327	219 294	21 597	606 502
Kossi	118 015	6 028	2 447	8 027	30 531	3 792	168 841
Mouhoun	43 247	20 163	1 178	-	40 830	6 661	112 079
Sourou	22 852	5 452	4 063	-	45 668	1 322	79 356
Balé	14 790	25 194	1 610	-	26 903	6 566	75 063
Banwa	23 078	38 518	6 750	300	39 676	1 549	109 870
Nayala	21 792	1 484	626	-	35 686	1 707	61 294
EST	106 414	51 060	7 344	-	164 771	33 063	362 651
Gnagna	29 833	4 263	759	-	82 193	1 446	118 494
Gourma	44 274	14 546	1 509	-	20 338	14 267	94 935
Tapoa	15 548	20 468	4 009	-	42 455	10 308	92 788
Komandjoari	8 252	2 141	172	-	18 365	-	28 930
Kompienga	8 507	9 642	895	-	1 420	7 040	27 504
CENTRE-EST	70 627	30 963	15 082	-	28 267	68 472	213 412
Boulgou	32 501	14 210	8 132	-	4 364	19 560	78 768
Kouritenga	19 871	2 195	1 650	-	16 452	30 804	70 971
Koulpélgo	18 255	14 558	5 300	-	7 451	18 108	63 672
NORD	149 039	5 150	2 191	516	155 998	3 879	316 773
Passoré	17 076	780	464	-	54 089	3 423	75 831
Yatenga	97 373	3 043	958	215	68 324	357	170 269
Loroum	30 685	652	459	301	9 580	99	41 775
Zonoma	3 906	676	311	-	24 005	-	28 897
SUD-OUEST	58 606	52 274	6 108	-	41 386	39 939	198 313
Bougouriba	9 979	7 531	502	-	3 262	8 484	29 758
Poni	17 872	22 423	1 715	-	13 372	10 235	65 616
Ioba	24 989	15 048	2 929	-	18 971	19 998	81 936
Noumbiel	5 766	7 271	962	-	5 781	1 223	21 003
HAUTS-BASSINS	53 979	170 904	15 516	19 179	110 480	31 803	401 862
Houet	25 203	56 159	7 977	7 738	40 578	18 247	155 901
KénéDougou	11 893	64 433	4 811	11 441	39 588	4 140	136 306
Tuy	16 883	50 312	2 728	-	30 315	9 416	109 655
CASCADES	10 492	66 993	10 384	5 549	18 741	5 993	118 152
Comoé	5 249	40 575	6 315	4 147	15 310	5 284	76 881
Léraba	5 243	26 418	4 069	1 402	3 431	709	41 271
							-
BURKINA FASO	1 255 085	585 230	92 243	33 583	1 286 587	366 528	3 619 257

Source : Direction de la Prospective et des Statistiques Agricoles et Alimentaires/DGPER/MAHRH

* : Y compris les superficies des périmètres irrigués et des bas-fonds aménagés

Tableau A 4 : Superficie totale (ha) définitive des cultures de rentes (hors plaines et bas fonds aménagés) - campagne 2009/20010

DRAHRH/Province	Coton	Arachide	Sésame	Soja	Ensemble
CENTRE	564	7 079	926	-	8 569
Kadiogo	564	7 079	926	-	8 569
PLATEAU CENTRAL	3 414	18 633	2 556	-	24 604
Ganzourgou	3 414	10 041	916	-	14 371
Ouhritenga	-	6 005	1 356	-	7 360
Kourwéogo	-	2 588	285	-	2 873
CENTRE-NORD	39	29 992	431	-	30 461
Bam	39	3 817	43	-	3 898
Namentenga	-	9 165	117	-	9 283
Sanmatenga	-	17 010	270	-	17 280
CENTRE-OUEST	29 015	46 865	2 394	2 296	80 570
Boulkiemdé	-	21 459	-	14	21 473
Sanguié	1 203	7 371	440	18	9 032
Sissili	19 280	12 493	479	2 255	34 507
Ziro	8 532	5 542	1 475	9	15 558
CENTRE-SUD	7 567	32 505	3 788	466	44 327
Bazèga	2 033	12 014	2 127	23	16 197
Nahouri	5 203	11 030	1 662	171	18 067
Zoundweogo	331	9 461	-	272	10 063
SAHEL	-	3 135	664	-	3 799
Oudalan	-	-	10	-	10
Séno	-	874	-	-	874
Soum	-	612	617	-	1 229
Yagha	-	1 648	37	-	1 686
MOUHOUN	120 415	37 134	53 703	553	211 806
Kossi	2 521	8 449	28 525	-	39 496
Mouhoun	47 660	5 667	12 109	115	65 551
Sourou	-	6 313	915	-	7 228
Balé	39 148	6 602	782	-	46 532
Banwa	25 899	8 152	11 305	439	45 795
Nayala	5 187	1 951	66	-	7 204
EST	16 110	80 848	4 763	2 229	103 949
Gnagna	-	59 890	917	-	60 807
Gourma	1 337	7 873	1 617	456	11 283
Tapoa	11 375	7 597	1 813	1 240	22 025
Komandjoari	-	3 637	222	25	3 884
Kompienga	3 397	1 851	194	508	5 950
CENTRE-EST	12 448	72 243	480	3 165	88 336
Boulgou	869	33 318	233	1 113	35 532
Kouritenga	1 834	14 267	247	-	16 348
Kouplégo	9 746	24 659	-	2 052	36 457
NORD	-	41 315	1 072	-	42 387
Passoré	-	6 990	331	-	7 321
Yatenga	-	28 262	418	-	28 680
Loroum	-	2 809	293	-	3 102
Zonoma	-	3 254	29	-	3 283
SUD-OUEST	36 498	25 966	227	1 142	63 832
Bougouriba	3 303	3 216	225	323	7 067
Poni	1 815	8 139	-	110	10 063
Ioba	31 380	13 374	2	546	45 302
Noumbiel	-	1 237	-	164	1 400
HAUTS-BASSINS	148 031	38 689	13 383	933	201 036
Houet	57 268	19 792	10 151	90	87 302
KénéDougou	46 330	8 876	713	799	56 718
Tuy	44 433	10 021	2 518	43	57 015
CASCADES	32 177	23 818	8 997	3	64 996
Comoé	18 720	16 081	3 522	-	38 323
Léraba	13 457	7 738	5 475	3	26 672
BURKINA FASO	406 278	458 222	93 384	10 787	968 671

Source : Direction de la Prospective et des Statistiques Agricoles et Alimentaires/DGPER/MAHRH

Tableau A 5 : Superficie totale (ha) définitives des autres cultures vivrières - campagne 2009/2010

DRAHRH/Province	Igname	Patate	Niébé	Vouandzou	Ensemble
CENTRE	-	11	1 623	957	2 591
Kadiogo	-	11	1 623	957	2 591
PLATEAU CENTRAL	-	2	10 170	4 220	14 392
Ganzourgou	-	-	5 611	315	5 925
Oubritenga	-	-	3 819	2 690	6 508
Kourwéogo	-	2	740	1 216	1 958
CENTRE-NORD	-	-	8 931	6 158	15 089
Bam	-	-	406	1 396	1 802
Namentenga	-	-	725	854	1 579
Sanmatenga	-	-	7 800	3 909	11 708
CENTRE-OUEST	3 101	2 474	8 963	3 527	18 065
Boulkiemdé	-	-	831	1 909	2 739
Sanguié	-	3	836	1 016	1 855
Sissili	3 101	2 471	5 243	245	11 060
Ziro	-	-	2 054	357	2 411
CENTRE-SUD	-	314	8 094	1 630	10 038
Bazèga	-	-	3 748	1 065	4 813
Nahouri	-	314	2 679	204	3 197
Zoundweogo	-	-	1 666	362	2 027
SAHEL	-	-	777	722	1 499
Oudalan	-	-	-	-	-
Séno	-	-	204	-	204
Soum	-	-	573	722	1 295
Yagha	-	-	-	-	-
MOUHOUN	59	84	23 133	4 522	27 799
Kossi	-	-	5 930	2 374	8 304
Mouhoun	-	-	5 428	357	5 786
Sourou	-	-	866	573	1 439
Balé	-	-	3 188	22	3 210
Banwa	59	84	6 445	973	7 561
Nayala	-	-	1 276	223	1 499
EST	-	466	5 316	1 886	7 668
Gnagna	-	-	311	693	1 003
Gourma	-	368	562	427	1 357
Tapoa	-	2	2 449	148	2 599
Komandjoari	-	-	70	570	640
Kompienga	-	96	1 923	48	2 068
CENTRE-EST	-	388	2 632	614	3 635
Boulgou	-	-	834	177	1 011
Kouritenga	-	388	918	154	1 460
Koulpélgo	-	-	880	283	1 164
NORD	-	27	4 644	5 034	9 705
Passoré	-	20	1 080	1 211	2 312
Yatenga	-	-	2 751	2 193	4 944
Loroum	-	7	209	1 308	1 524
Zonoma	-	-	603	322	925
SUD-OUEST	3 591	74	6 696	862	11 223
Bougouriba	27	-	1 479	318	1 824
Poni	1 029	56	2 128	354	3 567
Ioba	8	13	2 260	144	2 425
Noumbiel	2 527	5	829	46	3 406
HAUTS-BASSINS	1 336	2 007	23 173	7 828	34 345
Houet	14	40	11 507	2 963	14 524
Kéné Dougou	1 323	1 959	5 512	4 527	13 321
Tuy	-	8	6 154	338	6 500
CASCADES	498	570	9 861	3 073	14 001
Comoé	392	74	7 459	1 515	9 440
Léraba	107	496	2 402	1 558	4 562
BURKINA FASO	8 586	6 419	114 013	41 032	170 049

Source : Direction de la Prospective et des Statistiques Agricoles et Alimentaires/DGPER/MAHRH

Tableau A 6 : Production en tonne des cultures céréalière (hors plaines aménagées)- campagne 2009/2010

DRAHRH/Province	MIL	MAÏS	RIZ	FONIO	SORGHO BLANC	SORGHO ROUGE	Ensemble
CENTRE	17 618	5 831	296	-	16 826	11 761	52 332
Kadiogo	17 618	5 831	296	-	16 826	11 761	52 332
PLATEAU CENTRAL	33 132	13 843	1 781	-	40 170	50 735	139 660
Ganzourgou	10 875	9 842	1 469	-	15 663	38 638	76 487
Ouhritenga	14 879	3 700	76	-	16 832	10 712	46 200
Kourwéogo	7 378	301	236	-	7 674	1 385	16 973
CENTRE-NORD	58 130	8 682	977	-	135 774	844	204 406
Bam	13 724	2 031	532	-	26 372	113	42 772
Namentenga	17 422	2 373	196	-	48 326	347	68 664
Sanmatenga	26 984	4 278	248	-	61 075	384	92 970
CENTRE-OUEST	68 179	82 808	2 390	-	150 851	38 329	342 556
Boulkiemdé	22 751	3 084	436	-	39 858	14 241	80 370
Sanguié	27 407	1 033	143	-	49 124	3 915	81 622
Sissili	9 390	64 406	699	-	33 205	10 392	118 092
Ziro	8 631	14 285	1 111	-	28 664	9 782	62 471
CENTRE-SUD	55 059	35 905	6 651	-	20 786	43 882	162 283
Bazèga	21 391	7 195	1 156	-	7 328	14 367	51 437
Nahouri	8 343	18 487	2 661	-	3 925	9 175	42 591
Zoundweogo	25 324	10 223	2 834	-	9 533	20 340	68 255
SAHEL	117 657	946	-	1	51 329	3 486	173 419
Oudalan	35 233	9	-	-	4 291	25	39 559
Séno	15 942	102	-	-	9 577	-	25 621
Soum	56 105	472	-	1	15 142	167	71 888
Yagha	10 377	362	-	-	22 319	3 294	36 352
MOUHOUN	219 367	143 711	24 518	5 849	235 451	25 556	654 452
Kossi	101 413	4 907	1 560	5 629	25 766	4 411	143 685
Mouhoun	36 058	23 349	240	-	42 498	6 703	108 848
Sourou	25 468	3 382	2 041	-	56 005	1 066	87 962
Balé	16 314	44 897	1 831	-	33 351	10 158	106 550
Banwa	20 153	65 340	18 543	220	41 658	1 598	147 513
Nayala	19 961	1 836	305	-	36 173	1 620	59 894
EST	88 899	58 845	7 001	-	130 382	34 183	319 310
Gnagna	18 446	3 688	-	-	49 801	981	72 917
Gourma	39 360	20 467	2 126	-	29 030	17 224	108 208
Tapoa	15 370	17 666	4 086	-	36 496	8 908	82 527
Komandjoari	8 061	2 923	0	-	13 589	-	24 573
Kompienga	7 662	14 101	789	-	1 465	7 070	31 086
CENTRE-EST	64 765	47 560	11 075	-	22 513	74 073	219 986
Boulgou	33 721	24 041	4 950	-	5 791	23 912	92 415
Kouritenga	11 557	2 412	739	-	8 316	27 471	50 496
Koulpélgo	19 488	21 106	5 386	-	8 405	22 690	77 075
NORD	115 762	4 086	363	303	131 231	2 944	254 690
Passoré	13 320	602	266	-	45 731	2 661	62 580
Yatenga	71 489	2 411	18	90	56 739	188	130 935
Loroum	27 429	629	79	212	10 508	95	38 952
Zoundama	3 525	444	-	-	18 254	-	22 223
SUD-OUEST	71 103	70 291	7 510	-	54 324	50 942	254 170
Bougouriba	7 408	8 091	369	-	3 676	7 932	27 475
Poni	29 384	28 204	2 450	-	19 670	15 432	95 139
Ioba	23 164	21 157	3 417	-	18 606	24 657	91 001
Noumbiel	11 148	12 839	1 275	-	12 372	2 920	40 554
HAUTS-BASSINS	48 311	293 618	21 153	15 826	125 915	33 215	538 038
Houet	26 200	104 426	14 653	8 107	51 472	21 420	226 278
Kéné Dougou	10 734	100 755	2 590	7 719	45 803	3 369	170 970
Tuy	11 378	88 437	3 910	-	28 640	8 425	140 790
CASCADES	12 944	111 832	8 642	4 122	24 386	11 583	173 509
Comoé	5 133	70 075	5 842	2 969	17 623	10 745	112 386
Léraba	7 811	41 758	2 801	1 153	6 763	838	61 123
BURKINA FASO	970 927	877 959	92 357	26 101	1 139 937	381 531	3 488 812

Source : Direction de la Prospective et des Statistiques Agricoles et Alimentaires/DGPER/MAHRH

Tableau A7 : Productions définitives des périmètres irrigués et des et bas-fonds aménagés-campagne 2009/2010

DRAHRH/Province	Production en tonne en pluviale		Production (tonne) en saison sèche		Production (en tonne) totale		Production totale (en tonne) de maïs et de Riz
	Maïs	Riz	Maïs	Riz	Maïs	Riz	
CENTRE	7	1 591	325	378	332	1 969	2 301
Kadiogo	7	1 591	325	378	332	1 969	2 301
PLATEAU CENTRAL	-	4 362	-	210	-	4 572	4 572
Ganzourgou	-	2 961	-	210	-	3 171	3 171
Ouhritenga	-	688	-	-	-	688	688
Kourwéogo	-	713	-	-	-	713	713
CENTRE-NORD	111	3 681	23	-	62	3 681	3 743
Bam	27	406	9	-	34	406	440
Namentenga	84	1 411	14	-	28	1 411	1 439
Sanmatenga	-	1 864	-	-	-	1 864	1 864
CENTRE-OUEST	150	4 981	-	-	150	4 981	5 130
Boulkiemdé	52	1 807	-	-	52	1 807	1 859
Sanguié	-	1 175	-	-	-	1 175	1 175
Sissili	80	1 343	-	-	80	1 343	1 423
Ziro	18	656	-	-	18	656	673
CENTRE-SUD	323	7 439	567	178	890	7 616	8 506
Bazèga	212	1 301	226	-	437	1 301	1 739
Nahouri	-	1 894	18	-	18	1 894	1 912
Zoundweogo	111	4 244	324	178	435	4 421	4 856
SAHEL	-	1 338	-	-	-	1 338	1 338
Oudalan	-	4	-	-	-	4	4
Séno	-	100	-	-	-	100	100
Soum	-	1 006	-	-	-	1 006	1 006
Yagha	-	229	-	-	-	229	229
MOUHOUN	9 553	13 254	1 570	6 387	11 123	19 641	30 764
Kossi	-	120	-	-	-	120	120
Mouhoun	143	2 186	66	-	209	2 186	2 395
Sourou	9 410	6 163	1 504	6 387	10 914	12 550	23 464
Balé	-	1 716	-	-	-	1 716	1 716
Banwa	-	2 112	-	-	-	2 112	2 112
Nayala	-	957	-	-	-	957	957
EST	154	7 476	1	887	155	8 363	8 518
Gnagna	45	2 512	-	852	45	3 364	3 409
Gourma	1	1 325	-	-	1	1 325	1 325
Tapoa	109	1 570	1	35	110	1 605	1 715
Komandjoari	-	683	-	-	-	683	683
Kompienga	-	1 386	-	-	-	1 386	1 386
CENTRE-EST	1 033	16 122	149	7 922	1 182	24 043	25 225
Boulgou	1 001	11 871	149	7 919	1 150	19 789	20 939
Kouritenga	32	2 731	-	3	32	2 734	2 766
Koulpélgo	-	1 520	-	-	-	1 520	1 520
NORD	-	4 863	-	-	-	4 863	4 863
Passoré	-	284	-	-	-	284	284
Yatenga	-	2 442	-	-	-	2 442	2 442
Loroum	-	1 288	-	-	-	1 288	1 288
Zonoma	-	850	-	-	-	850	850
SUD-OUEST	-	4 304	63	119	63	4 423	4 486
Bougouriba	-	442	-	-	-	442	442
Poni	-	1 368	23	-	23	1 368	1 391
Ioba	-	1 968	40	119	40	2 087	2 127
Noumbiel	-	527	-	-	-	527	527
HAUTS-BASSINS	2 125	15 516	518	6 846	2 642	21 977	24 619
Houet	306	8 869	-	4 596	306	13 465	13 771
KénéDougou	1 480	4 959	500	2 250	1 980	6 824	8 804
Tuy	339	1 688	18	-	356	1 688	2 044
CASCADES	-	11 979	739	1 781	-	13 760	13 760
Comoé	-	6 203	-	1 081	-	7 285	7 285
Léraba	-	5 775	739	700	-	6 475	6 475
BURKINA FASO	13 455	96 904	3 954	24 707	16 599	121 226	137 826

Source : Direction de la Prospective et des Statistiques Agricoles et Alimentaires/DGPER/MAHRH

Tableau A 8 : Production totale définitive céréalière - campagne 2009/2010

	MIL	MAÏS*	RIZ*	FONIO	SORGHO BLANC	SORGHO ROUGE	Ensemble
CENTRE	17 618	6 163	2 264	-	16 826	11 761	54 633
Kadiogo	17 618	6 163	2 264	-	16 826	11 761	54 633
PLATEAU CENTRAL	33 132	13 843	6 353	-	40 170	50 735	144 232
Ganzourgou	10 875	9 842	4 640	-	15 663	38 638	79 658
Ouhimbé	14 879	3 700	764	-	16 832	10 712	46 888
Kourwéogo	7 378	301	949	-	7 674	1 385	17 686
CENTRE-NORD	58 130	8 744	4 658	-	135 774	844	208 149
Bam	13 724	2 065	938	-	26 372	113	43 212
Namentenga	17 422	2 401	1 608	-	48 326	347	70 103
Sanmatenga	26 984	4 278	2 112	-	61 075	384	94 834
CENTRE-OUEST	68 179	82 958	7 371	-	150 851	38 329	347 687
Boulkiemdé	22 751	3 136	2 244	-	39 858	14 241	82 230
Sanguié	27 407	1 033	1 318	-	49 124	3 915	82 797
Sissili	9 390	64 486	2 042	-	33 205	10 392	119 515
Ziro	8 631	14 302	1 766	-	28 664	9 782	63 144
CENTRE-SUD	55 059	36 795	14 268	-	20 786	43 882	170 789
Bazèga	21 391	7 632	2 457	-	7 328	14 367	53 176
Nahouri	8 343	18 504	4 556	-	3 925	9 175	44 503
Zoundweogo	25 324	10 658	7 255	-	9 533	20 340	73 111
SAHEL	117 657	946	1 338	1	51 329	3 486	174 757
Oudalan	35 233	9	4	-	4 291	25	39 562
Séno	15 942	102	100	-	9 577	-	25 720
Soum	56 105	472	1 006	1	15 142	167	72 894
Yagha	10 377	362	229	-	22 319	3 294	36 581
MOUHOUN	219 367	154 834	44 159	5 849	235 451	25 556	685 216
Kossi	101 413	4 907	1 680	5 629	25 766	4 411	143 805
Mouhoun	36 058	23 559	2 426	-	42 498	6 703	111 243
Sourou	25 468	14 296	14 591	-	56 005	1 066	111 426
Balé	16 314	44 897	3 546	-	33 351	10 158	108 265
Banwa	20 153	65 340	20 655	220	41 658	1 598	149 625
Nayala	19 961	1 836	1 262	-	36 173	1 620	60 851
EST	88 899	59 000	15 364	-	130 382	34 183	327 828
Gnagna	18 446	3 733	3 364	-	49 801	981	76 326
Gourma	39 360	20 468	3 450	-	29 030	17 224	109 533
Tapoa	15 370	17 776	5 692	-	36 496	8 908	84 242
Komandjoari	8 061	2 923	683	-	13 589	-	25 255
Kompienga	7 662	14 101	2 174	-	1 465	7 070	32 472
CENTRE-EST	64 765	48 742	35 118	-	22 513	74 073	245 211
Boulgou	33 721	25 191	24 739	-	5 791	23 912	113 354
Kouritenga	11 557	2 444	3 473	-	8 316	27 471	53 262
Koulpélgo	19 488	21 106	6 906	-	8 405	22 690	78 595
NORD	115 762	4 086	5 226	303	131 231	2 944	259 553
Passoré	13 320	602	550	-	45 731	2 661	62 864
Yatenga	71 489	2 411	2 460	90	56 739	188	133 376
Loroum	27 429	629	1 367	212	10 508	95	40 240
Zondoma	3 525	444	850	-	18 254	-	23 072
SUD-OUEST	71 103	70 354	11 934	-	54 324	50 942	258 656
Bougouriba	7 408	8 091	810	-	3 676	7 932	27 917
Poni	29 384	28 227	3 818	-	19 670	15 432	96 529
Ioba	23 164	21 197	5 503	-	18 606	24 657	93 128
Noumbiel	11 148	12 839	1 802	-	12 372	2 920	41 082
HAUTS-BASSINS	48 311	296 260	43 130	15 826	125 915	33 215	562 657
Houet	26 200	104 732	28 118	8 107	51 472	21 420	240 049
Kéné Dougou	10 734	102 735	9 414	7 719	45 803	3 369	179 774
Tuy	11 378	88 793	5 598	-	28 640	8 425	142 834
CASCADES	12 944	111 832	22 403	4 122	24 386	11 583	187 269
Comoé	5 133	70 075	13 126	2 969	17 623	10 745	119 671
Léraba	7 811	41 758	9 276	1 153	6 763	838	67 598
BURKINA FASO	970 927	894 558	213 584	26 101	1 139 937	381 531	3 626 637

Source : Direction de la Prospective et des Statistiques Agricoles et Alimentaires/DGPER/MAHRH

* : Y compris les productions des périmètres irrigués et des bas-fonds aménagés

Tableau A 9 : Production totale définitive des cultures de rentes (hors plaines et bas fonds aménagés) - campagne 2009/2010

DRAHRH/Province	COTON	ARACHIDE	SESAME	SOJA	Ensemble
CENTRE	459	5 592	482	-	6 533
Kadiogo	459	5 592	482	-	6 533
PLATEAU CENTRAL	3 699	12 554	1 638	-	17 891
Ganzourgou	3 697	7 798	807	-	12 302
Ouhritenga	-	3 406	705	-	4 111
Kourwéogo	3	1 349	126	-	1 478
CENTRE-NORD	25	19 126	634	-	19 784
Bam	14	1 980	32	-	2 026
Namentenga	3	7 161	521	-	7 685
Sanmatenga	9	9 985	80	-	10 074
CENTRE-OUEST	29 441	40 516	1 353	2 931	74 240
Boulkïémdé	-	17 638	23	12	17 673
Sanguié	722	5 596	231	4	6 553
Sissili	22 288	12 547	357	2 906	38 098
Ziro	6 431	4 735	740	9	11 916
CENTRE-SUD	7 363	26 735	2 791	693	37 581
Bazéga	1 920	10 436	1 350	33	13 739
Nahouri	5 025	9 534	1 440	252	16 251
Zoundweogo	419	6 764	-	408	7 591
SAHEL	-	1 772	1 389	1	3 162
Oudalan	-	-	91	-	91
Séno	-	576	348	-	925
Soum	-	185	902	1	1 087
Yagha	-	1 011	48	-	1 060
MOUHOUN	143 234	31 644	25 291	343	200 512
Kossi	2 452	5 171	13 060	-	20 683
Mouhoun	51 631	4 110	5 444	114	61 300
Sourou	-	5 795	420	-	6 215
Balé	53 128	7 946	1 029	-	62 103
Banwa	30 520	7 176	5 298	229	43 223
Nayala	5 502	1 446	40	-	6 988
EST	8 848	35 694	3 963	2 952	51 456
Gnagna	-	22 991	625	-	23 616
Gourma	1 712	4 592	1 031	439	7 774
Tapoa	3 581	5 102	1 814	1 700	12 197
Komandjoari	-	1 963	148	20	2 131
Kompienga	3 555	1 046	345	793	5 739
CENTRE-EST	12 159	39 691	469	5 227	57 546
Boulgou	753	21 793	284	2 617	25 446
Kouritenga	1 347	4 591	184	33	6 155
Koulpégou	10 060	13 306	-	2 578	25 944
NORD	-	33 660	1 448	-	35 108
Passoré	-	5 221	440	-	5 660
Yatenga	-	23 662	615	-	24 277
Loroum	-	2 181	296	-	2 476
Zonoma	-	2 597	97	-	2 694
SUD-OUEST	43 136	23 876	93	1 239	68 343
Bougouriba	3 733	2 531	77	220	6 561
Poni	3 135	8 290	-	242	11 668
Ioba	36 267	11 907	16	603	48 793
Noumbiel	-	1 148	-	174	1 321
HAUTS-BASSINS	192 659	37 664	10 421	2 298	243 041
Houet	87 223	23 644	9 178	1 004	121 049
Kéné Dougou	60 144	6 738	314	1 263	68 459
Tuy	45 291	7 282	929	31	53 533
CASCADES	42 842	22 101	6 283	3	71 229
Comoé	24 693	15 779	2 359	-	42 831
Léraba	18 149	6 322	3 923	3	28 398
BURKINA FASO	483 865	330 624	56 252	15 686	886 427

Source : Direction de la Prospective et des Statistiques Agricoles et Alimentaires/DGPER/MAHRH

Tableau A 10 : Production totale définitive des cultures de vivrière (hors plaines et bas fonds aménagés)- campagne 2009/2010

DRAHRH/Province	IGNAME	PATATE	NIEBE	VOANDZOU	Ensemble
CENTRE	-	181	12 377	608	13 166
Kadiogo	-	181	12 377	608	13 166
PLATEAU CENTRAL	-	3	42 357	2 444	44 804
Ganzourgou	-	-	25 986	280	26 265
Ouhritenga	-	-	9 983	1 462	11 445
Kourwéogo	-	3	6 388	703	7 094
CENTRE-NORD	-	-	39 966	3 593	43 559
Bam	-	-	10 919	983	11 902
Namentenga	-	-	6 356	637	6 993
Sanmatenga	-	-	22 691	1 973	24 664
CENTRE-OUEST	31 744	31 265	53 896	2 728	119 632
Boulkiemdé	-	-	19 806	1 572	21 378
Sanguié	-	23	20 186	651	20 860
Sissili	31 744	31 241	7 635	344	70 964
Ziro	-	-	6 270	161	6 430
CENTRE-SUD	-	1 761	16 509	3 860	22 130
Bazèga	-	-	11 272	811	12 083
Nahouri	-	1 761	2 690	2 730	7 182
Zoundweogo	-	-	2 546	319	2 865
SAHEL	-	-	11 798	395	12 193
Oudalan	-	-	893	-	893
Séno	-	-	5 505	-	5 505
Soum	-	-	5 281	395	5 676
Yagha	-	-	119	-	119
MOUHOUN	45	3 254	70 509	3 318	77 127
Kossi	-	-	10 257	1 665	11 923
Mouhoun	-	-	6 813	305	7 118
Sourou	-	-	30 072	558	30 630
Balé	-	-	3 072	128	3 201
Banwa	45	3 254	11 427	537	15 264
Nayala	-	-	8 868	124	8 993
EST	-	4 061	27 811	1 289	33 161
Gnagna	-	-	4 039	223	4 262
Gourma	-	2 949	11 825	346	15 119
Tapoa	-	14	5 892	231	6 138
Komandjoari	-	-	1 727	418	2 145
Kompienga	-	1 098	4 327	71	5 496
CENTRE-EST	-	4 458	30 097	4 836	39 391
Boulgou	-	-	10 562	4 372	14 934
Kouritenga	-	4 458	11 671	68	16 197
Koulpélgo	-	-	7 865	396	8 261
NORD	13	236	80 276	4 236	84 760
Passoré	13	232	25 316	743	26 304
Yatenga	-	-	38 889	2 132	41 022
Loroum	-	4	7 041	1 026	8 071
Zonoma	-	-	9 030	334	9 364
SUD-OUEST	37 245	255	28 346	2 901	68 747
Bougouriba	172	-	3 882	392	4 446
Poni	8 908	176	15 851	427	25 362
Ioba	42	37	6 013	1 941	8 033
Noumbiel	28 123	42	2 600	141	30 905
HAUTS-BASSINS	8 718	32 974	26 731	9 182	77 605
Houet	92	857	15 139	4 365	20 454
KénéDougou	8 625	32 040	6 893	4 532	52 091
Tuy	-	76	4 699	284	5 060
CASCADES	3 104	3 052	12 956	5 322	24 434
Comoé	1 980	273	10 970	3 359	16 582
Léraba	1 124	2 779	1 986	1 963	7 852
BURKINA FASO	80 868	81 499	453 629	44 712	660 709

Source : Direction de la Prospective et des Statistiques Agricoles et Alimentaires/DGPER/MAHRH

Tableau A11 : Bilan céréalier national ex-post de la campagne 2008/2009

POSTES	RIZ	BLE	MIL,SORGHO MAIS,FONIO	TOTAL
POPULATION AU 30 / 04 / 2009				15 527 257
RESSOURCES				
PRODUCTION BRUTE (CAMP 2008/2009)	195 102	280	4 163 416	4 358 798
PRODUCTION DISPONIBLE	107 306	180	3 538 904	3 646 390
STOCKS INITIAUX AU 01/11/2008	18 650	0	117 467	136 116
-STOCKS PAYSANS	0	0	98 358	98 358
- AUTRES STOCKS	18 650	0	19 109	37 758
IMPORTATIONS	184 401	77 870	18 869	281 139
- COMMERCIALES	177 927	77 870	6 255	262 051
- AIDES ALIMENTAIRES	6 474	0	12 614	19 088
TOTAL RESSOURCES	310 356	78 050	3 675 239	4 063 645
EMPLOIS				
EXPORTATIONS	500	0	22 114	22 614
STOCKS FINAUX (AU 31/10/2009)	2 365	0	292 764	295 128
- STOCKS PAYSANS	0	0	256 753	256 753
- AUTRES STOCKS	2 365	0	36 011	38 375
CONSOMATION APPARENTE TOTALE	307 492	78 050	3 360 362	3 745 903
CONSOMMATION APPARENTE PAR HABITANT (Kg)	20	5	216	241
NORME OFFICIELLE DE CONS. (Kg)				190Kg/an/pers.

Source: Comité de Prévision de la Situation Alimentaire (CPSA)

Tableau A 12 : Bilan céréaliier national prévisionnel de la campagne 2009/2010

POSTES	RIZ	BLE	MIL, SORGHO, MAÏS, FONIO	TOTAL
POPULATION AU 30/04/2010				16059861
1. DISPONIBILITES	125 253	0	3 419 002	3544255
PRODUCTION BRUTE (CAMP 2009-2010)	223 433	0	3 677 927	3901360
PRODUCTION DISPONIBLE	122 888	0	3 126 238	3249126
STOCKS INITIAUX (AU 01/11/2009)	2 365	0	292 764	295128
-STOCKS PAYSANS	0	0	256753	256753
-AUTRES STOCKS	2 365	0	36 011	38375
2. BESOINS	320 039	80 727	2 833 800	3 234 566
NORMES DE CONSOMMATION(kg/hbt/an)	20	5	165	190
CONSOMMATION HUMAINE	318 039	80 727	2 652 608	3 051 374
STOCKS FINAUX (AU 31/10/2010)	2 000	0	181 193	183193
+ STOCKS PAYSANS	0	0	138443	138443
+ AUTRES STOCKS	2 000	0	42 750	44750
3. EXCEDENT(+)/DEFICIT(-) BRUT	-194 786	-80 727	585 201	309 689
4. SOLDE IMPORT/EXPORT	217 773	36 128	3 047	256 947
IMPORTATIONS COMMERCIALES (2009-2010)	217 404	38 016	19 633	275 053
+ COMMERCANTS PRIVES	206 967	36 921	8 843	252 730
+ AUTRES IMPORTATIONS	10 436	1 095	10 791	22 323
AIDES ALIMENTAIRES	994	0	7021	8014
EXPORTATIONS PREVUES	625	1 888	23607	26 120
5. EXCEDENT(+)/DEFICIT(-) NET	22 987	-44 599	588 249	566 636
6. DISPONIBLE APPARENT/HBT(kg)	21	2	213	237

Source: Comité de Prévision de la Situation Alimentaire (CPSA)

Tableau A 13 : Taux de couverture des besoins céréaliers définitifs de la campagne 2009/2010

DRAHRH/Province	Population au 30/04/2010	Besoins en tonne (190 Kg/tête/an)	MIL, SORGHO, MAÏS, FONIO	Riz	Production Disponible	Taux Couverture
CENTRE	2220117	421822	52368	2 264	45758	11%
Kadiogo	2220117	421822	52368	2 264	45758	11%
PLATEAU CENTRAL	757717	143966	137879	6 353	120692	84%
Ganzourgou	349933	66487	75018	4 640	66317	100%
Ouhritenga	259316	49270	46124	764	39626	80%
Kourwéogo	148468	28209	16737	949	14749	52%
CENTRE-NORD	1344214	255401	203492	4 658	175530	69%
Bam	308216	58561	42274	938	36449	62%
Namentenga	368300	69977	68496	1 608	59105	84%
Sanmatenga	667698	126863	92722	2 112	79975	63%
CENTRE-OUEST	1312094	249298	340316	7 371	293322	118%
Boulkiemdé	549080	104325	79986	2 244	69222	66%
Sanguié	322020	61184	81479	1 318	69982	114%
Sissili	236115	44862	117473	2 042	100975	225%
Ziro	204879	38927	61378	1 766	53143	137%
CENTRE-SUD	696946	132420	156522	14 268	140891	106%
Bazèga	251936	47868	50719	2 457	44462	93%
Nahouri	175209	33290	39947	4 556	36461	110%
Zoundweogo	269801	51262	65856	7 255	59968	117%
SAHEL	1109466	210799	173419	1 338	148142	70%
Oudalan	227775	43277	39559	4	33627	78%
Séno	299486	56902	25621	100	21832	38%
Soum	398390	75694	71888	1 006	61658	81%
Yagha	183815	34925	36352	229	31025	89%
MOUHOUN	1576375	299511	641057	44 159	569186	190%
Kossi	302541	57483	142126	1 680	121730	212%
Mouhoun	327864	62294	108817	2 426	93829	151%
Sourou	237148	45058	96835	14 591	90335	200%
Balé	235689	44781	104719	3 546	90962	203%
Banwa	296072	56254	128970	20 655	120985	215%
Nayala	177061	33642	59589	1 262	51345	153%
EST	1412425	268361	312465	15 364	274045	102%
Gnagna	465102	88369	72962	3 364	63868	72%
Gourma	353371	67140	106083	3 450	92068	137%
Tapoa	401626	76309	78550	5 692	69898	92%
Komandjari	95741	18191	24572	683	21262	117%
Kompienga	96585	18351	30297	2 174	26949	147%
CENTRE-EST	1280159	243230	210093	35 118	197894	81%
Boulgou	611698	116223	88615	24 739	88929	77%
Kouritenga	372105	70700	49789	3 473	44231	63%
Koulpélgo	296356	56308	71689	6 906	64734	115%
NORD	1302651	247504	254327	5 226	219052	89%
Passoré	349946	66490	62314	550	53269	80%
Yatenga	608058	115531	130917	2 460	112632	97%
Loroum	158643	30142	38873	1 367	33794	112%
Zonoma	186004	35341	22223	850	19357	55%
SUD-OUEST	690239	131145	246722	11 934	216278	165%
Bougouriba	114290	21715	27107	810	23486	108%
Poni	287427	54611	92712	3 818	80905	148%
Ioba	208953	39701	87625	5 503	77508	195%
Noumbiel	79569	15118	39279	1 802	34379	227%
HAUTS-BASSINS	1706646	324263	519527	43 130	465319	144%
Houet	1108690	210651	211931	28 118	195606	93%
Kénéédougou	332864	63244	170361	9 414	149984	237%
Tuy	265092	50367	137235	5 598	119729	238%
CASCADES	650812	123654	164867	22 403	152458	123%
Comoé	507587	96442	106545	13 126	97783	101%
Léraba	143225	27213	58322	9 276	54676	201%
BURKINA FASO	16059861	3051374	3413053	213 584	3018566	99%

Source: Comité de Prévision de la Situation Alimentaire (CPSA)

Tableau A 14 : Zone à risque d'insécurité alimentaire et besoins d'intervention de la campagne agricole 2009/2010

Provinces	Communes à risque	Besoins d'intervention de vente de céréales à prix social (en tonnes)	
		1 mois	3 mois
Séno	Dori	611	1 832
	Sampelga	110	330
	Seytenga	181	542
Yagha	Bondouré	108	323
	Mansila	203	608
	Sebba	153	460
	Solan	119	357
	Tankougounadié	78	234
	Titabé	98	293
Soum	Tongomayel	376	1 129
	Kelbo	129	388
	Djibo	321	963
Oudalan	Tin-Akoff	120	359
	Gorom-Gorom	606	1 818
	Deou	144	433
	Markoye	157	470
Sanmatenga	Dablo	108	323
	Pensa	188	564
	Namissiguima	51	152
	Barsalogo	411	1 232
Namentenga	Tougouri	316	947
	Bouroum	190	570
	Nagbingou	66	197
	Yalgo	130	390
Bam	Bourzanga	353	1 059
Kadiogo	Pabré	125	374
	Saaba	227	682
Bazèga	Doulgou	146	438
	Ipelcé	72	217
	Kayao	189	567
	Saponé	215	646
Oubritenga	Absouya	122	367
	Dapelogo	167	502
	Loumbila	130	389
	Nagreongo	108	325
	Ourgou-manega	95	286
	Ziniaré	293	878
Ganzourgou	Zitenga	194	582
	Méguet	197	592
	Kogho	90	270
	Salogo	120	359
	Zam	228	684
Kourwéogo	Toeghin	88	265
	Niou	144	433
	Laye	66	198
Boulkiemdé	Siglé	121	363
	Kindi	136	408
	Soaw	67	200
	Imassogo	94	281
Sanguié	Gogyr	76	227
	Kordié	72	215
Yatenga	Seguenega	195	585

	Kossouka	55	166
	Kaïn	36	109
Zondoma	Bassi	82	246
	Gourcy	308	925
	Tougo	116	348
Passoré	Samba	137	412
	Pilipikou	66	199
Gnagna	Mani	251	753
	Coalla	156	469
	Liptougou	153	460
Komondjari	Gayéri	291	873
	Barthéougou	96	288
	Foutouri	88	263
Kouritenga	Andemtenga	301	902
Total		11 240	33 719

Tableau A 15 : Autonomie céréalière des ménages agricoles - Résultats définitifs 2009/2010

Régions/Provinces	Non autonomes		Autonomes		Total	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
KOSSI	8 156	23,5%	26 607	76,5%	34 763	100,0%
MOUHOUN	4 365	14,8%	25 084	85,2%	29 449	100,0%
SOUROU	8 190	34,4%	15 612	65,6%	23 801	100,0%
BALE	5 740	21,5%	20 912	78,5%	26 652	100,0%
BANWA	4 486	15,9%	23 671	84,1%	28 157	100,0%
NAYALA	2 049	13,7%	12 958	86,3%	15 007	100,0%
BOUCLE DU MOUHOUN	32 986	20,9%	124 844	79,1%	157 829	100,0%
COMOE	2 496	10,8%	20 647	89,2%	23 143	100,0%
LERABA	2 567	19,6%	10 542	80,4%	13 109	100,0%
CASCADES	5 063	14,0%	31 189	86,0%	36 251	100,0%
KADIOGO	26 311	72,2%	10 153	27,8%	36 464	100,0%
CENTRE	26 311	72,2%	10 153	27,8%	36 464	100,0%
BOULGOU	29 123	59,7%	19 664	40,3%	48 787	100,0%
KOURITENGA	15 091	59,3%	10 340	40,7%	25 431	100,0%
KOULPELOGO	13 545	45,3%	16 341	54,7%	29 885	100,0%
CENTRE-EST	57 759	55,5%	46 345	44,5%	104 103	100,0%
BAM	23 190	85,6%	3 906	14,4%	27 096	100,0%
NAMENTENGA	15 592	48,1%	16 804	51,9%	32 396	100,0%
SANMATENGA	46 191	75,1%	15 316	24,9%	61 508	100,0%
CENTRE NORD	84 973	70,2%	36 027	29,8%	121 000	100,0%
BOULKIEMDE	25 167	61,8%	15 539	38,2%	40 706	100,0%
SANGUIE	9 203	33,9%	17 973	66,1%	27 175	100,0%
SISSILI	4 996	20,8%	19 017	79,2%	24 013	100,0%
ZIRO	5 146	27,9%	13 280	72,1%	18 427	100,0%
CENTRE OUEST	44 513	40,3%	65 809	59,7%	110 322	100,0%
BAZEGA	14 740	56,3%	11 450	43,7%	26 190	100,0%
NAHOURI	8 987	46,5%	10 337	53,5%	19 325	100,0%
ZOUNDWEOGO	10 337	38,7%	16 364	61,3%	26 701	100,0%
CENTRE SUD	34 064	47,2%	38 151	52,8%	72 215	100,0%
GNAGNA	42 136	82,6%	8 894	17,4%	51 030	100,0%
GOURMA	7 155	22,6%	24 439	77,4%	31 594	100,0%
TAPOA	17 621	49,6%	17 920	50,4%	35 541	100,0%
KOMANDJOARI	3 936	44,1%	4 982	55,9%	8 918	100,0%
KOMPIENGA	2 374	26,1%	6 719	73,9%	9 093	100,0%
EST	73 222	53,8%	62 954	46,2%	136 176	100,0%
HOUET	15 385	29,9%	36 077	70,1%	51 462	100,0%
KENEDOUGOU	9 852	30,5%	22 500	69,5%	32 352	100,0%
TUY	2 789	11,9%	20 733	88,1%	23 523	100,0%
HAUTS BASSINS	28 026	26,1%	79 310	73,9%	107 337	100,0%
PASSORE	16 144	52,2%	14 789	47,8%	30 933	100,0%
YATENGA	43 710	81,0%	10 243	19,0%	53 953	100,0%
LOROU	5 308	39,4%	8 155	60,6%	13 463	100,0%
ZONDOMA	10 638	70,4%	4 472	29,6%	15 110	100,0%
NORD	75 800	66,8%	37 658	33,2%	113 458	100,0%
GANZOURGOU	14 990	45,9%	17 689	54,1%	32 678	100,0%
OUBRITENGA	15 084	57,9%	10 959	42,1%	26 043	100,0%

KOURWEOGO	9 197	77,3%	2 708	22,7%	11 905	100,0%
PLATEAU CENTRALE	39 271	55,6%	31 356	44,4%	70 627	100,0%
OUDALAN	13 285	52,0%	12 257	48,0%	25 542	100,0%
SENO	26 823	90,2%	2 925	9,8%	29 747	100,0%
SOUM	27 088	69,6%	11 834	30,4%	38 922	100,0%
YAGHA	13 097	59,4%	8 947	40,6%	22 044	100,0%
SAHEL	80 293	69,1%	35 963	30,9%	116 256	100,0%
BOUGOURIBA	3 267	30,8%	7 329	69,2%	10 596	100,0%
PONI	4 285	16,5%	21 742	83,5%	26 026	100,0%
IOBA	2 882	11,9%	21 409	88,1%	24 291	100,0%
NOUMBIEL	1 075	13,6%	6 841	86,4%	7 916	100,0%
SUD- OUEST	11 508	16,7%	57 321	83,3%	68 829	100,0%
BURKINA FASO	593 787	47,5%	657 080	52,5%	1 250 868	100,0%

Tableau A 16 : Autonomie de couverture des populations - Résultats définitifs 2009/2010

Régions/Provinces	Non autonomes		Autonomes		Total	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
KOSSI	88 355	24,7%	269 006	75,3%	357 361	100,0%
MOUHOUN	49 492	16,7%	247 408	83,3%	296 900	100,0%
SOUROU	95 703	40,1%	142 760	59,9%	238 463	100,0%
BALE	50 930	20,6%	196 243	79,4%	247 173	100,0%
BANWA	51 195	16,6%	256 415	83,4%	307 610	100,0%
NAYALA	20 771	13,6%	131 750	86,4%	152 520	100,0%
BOUCLE DU MOUHOUN	356 446	22,3%	1 243 581	77,7%	1 600 027	100,0%
COMOE	25 908	12,0%	189 625	88,0%	215 533	100,0%
LERABA	26 897	18,5%	118 360	81,5%	145 257	100,0%
CASCADES	52 805	14,6%	307 985	85,4%	360 790	100,0%
KADIOGO	239 040	76,6%	73 091	23,4%	312 131	100,0%
CENTRE	239 040	76,6%	73 091	23,4%	312 131	100,0%
BOULGOU	272 270	63,9%	153 953	36,1%	426 223	100,0%
KOURITENGA	164 034	65,0%	88 158	35,0%	252 192	100,0%
KOULPELOGO	149 580	53,3%	131 314	46,7%	280 894	100,0%
CENTRE-EST	585 884	61,1%	373 425	38,9%	959 309	100,0%
BAM	243 301	87,7%	34 220	12,3%	277 521	100,0%
NAMENTENGA	137 247	50,5%	134 312	49,5%	271 559	100,0%
SANMATENGA	506 977	84,9%	90 183	15,1%	597 160	100,0%
CENTRE NORD	887 525	77,4%	258 715	22,6%	1 146 240	100,0%
BOULKIEMDE	319 767	73,7%	114 235	26,3%	434 002	100,0%
SANGUIE	106 874	37,0%	182 155	63,0%	289 029	100,0%
SISSILI	45 218	19,0%	192 491	81,0%	237 709	100,0%
ZIRO	54 758	31,1%	121 373	68,9%	176 130	100,0%
CENTRE OUEST	526 617	46,3%	610 254	53,7%	1 136 871	100,0%
BAZEGA	128 166	56,4%	99 168	43,6%	227 334	100,0%
NAHOURI	61 215	49,6%	62 306	50,4%	123 520	100,0%
ZOUNDWEOGO	90 461	38,8%	142 633	61,2%	233 094	100,0%
CENTRE SUD	279 842	47,9%	304 106	52,1%	583 948	100,0%
GNAGNA	402 883	82,9%	83 261	17,1%	486 144	100,0%
GOURMA	76 202	26,3%	213 035	73,7%	289 237	100,0%
TAPOA	175 673	53,5%	152 965	46,5%	328 638	100,0%
KOMANDJOARI	36 822	46,2%	42 808	53,8%	79 630	100,0%
KOMPIENGA	14 334	18,0%	65 488	82,0%	79 822	100,0%
EST	705 914	55,9%	557 556	44,1%	1 263 470	100,0%
HOUET	151 210	26,7%	414 921	73,3%	566 130	100,0%
KENEDOUGOU	146 910	36,9%	251 383	63,1%	398 294	100,0%
TUY	18 550	7,2%	238 682	92,8%	257 233	100,0%
HAUTS BASSINS	316 670	25,9%	904 986	74,1%	1 221 656	100,0%
PASSORE	155 783	56,2%	121 621	43,8%	277 404	100,0%
YATENGA	565 677	80,5%	137 048	19,5%	702 725	100,0%
LOROUM	70 331	45,4%	84 735	54,6%	155 066	100,0%
ZONDOMA	114 223	75,3%	37 465	24,7%	151 688	100,0%
NORD	906 014	70,4%	380 870	29,6%	1 286 883	100,0%
GANZOURGOU	154 820	51,5%	145 916	48,5%	300 736	100,0%

OUBRITENGA	154 818	66,3%	78 800	33,7%	233 618	100,0%
KOURWEOGO	103 861	84,4%	19 129	15,6%	122 990	100,0%
PLATEAU CENTRALE	413 499	62,9%	243 845	37,1%	657 344	100,0%
OU DALAN	108 993	61,5%	68 189	38,5%	177 181	100,0%
SENO	185 956	91,0%	18 337	9,0%	204 293	100,0%
SOUM	261 828	66,7%	130 454	33,3%	392 282	100,0%
YAGHA	109 244	65,5%	57 596	34,5%	166 840	100,0%
SAHEL	666 020	70,8%	274 576	29,2%	940 597	100,0%
BOUGOURIBA	23 572	30,8%	52 889	69,2%	76 461	100,0%
PONI	30 712	15,4%	168 852	84,6%	199 564	100,0%
IOBA	30 043	14,1%	183 524	85,9%	213 567	100,0%
NOUMBIEL	8 830	12,0%	64 940	88,0%	73 770	100,0%
SUD- OUEST	93 157	16,5%	470 205	83,5%	563 362	100,0%
BURKINA FASO	6 029 434	50,1%	6 003 195	49,9%	12 032 629	100,0%

ANNEXE 2 : METHODOLOGIE DE L'ENQUETE PERMANENTE AGRICOLE 2009-2010

INTRODUCTION

La Direction de la Prospective et des Statistiques Agricoles et alimentaires (DPSAA) est la structure chargée de la collecte, du traitement, de l'analyse et de la diffusion des statistiques dans le domaine de l'agriculture. Elle produit et met à la disposition de nombreux utilisateurs des données structurelles et conjoncturelles qui permettent de caractériser les systèmes de production et les performances de l'agriculture. La campagne pluvieuse fait l'objet d'un suivi régulier alors que la saison sèche est suivie suivant les préoccupations du moment où selon les disponibilités financières et logistiques.

L'évaluation des résultats de la campagne est réalisée par le dispositif statistique du Ministère en charge de l'Agriculture à travers l'enquête permanente agricole l'enquête maraîchère sous le visa statistique N° AP2008002CNSCS4 du 7 octobre 2008 par le Conseil National de la Statistique conformément à la loi sur les activités statistiques nationales.

Le présent rapport est élaboré dans le but d'apporter des réponses aux questions essentielles que sont : Comment sont conçus les questionnaires? Quelles instructions donner aux enquêteurs pour la collecte et la vérification ? Quel est le plan de sondage adopté ? Comment est préparée l'exploitation des données collectées? Comment est organisée la publication finale des résultats ?

PARTIE I : DISPOSITIF DE L'ENQUÊTE PERMANENTE AGRICOLE

1- OBJECTIF DE L'EPA

La vocation première du dispositif est l'évaluation des superficies, des rendements et des productions des principales cultures en saison pluvieuse et en saison sèche. Cette évaluation est faite en deux temps : août et septembre, pour les prévisions saisonnières, et à la fin des récoltes pour les résultats définitifs.

Les objectifs spécifiques visés par l'enquête sont :

- évaluer les superficies, les rendements et les productions agricoles définitives par province et du pays pour chaque culture.
- réaliser des prévisions de récoltes céréalières courant septembre de chaque année afin d'informer très tôt le gouvernement et ses partenaires au développement de façon objective sur la situation de la campagne. Ces prévisions permettent d'établir un bilan céréaliier prévisionnel ;
- faire des estimations de stocks résiduels paysans courant septembre.

Outre ces données, le dispositif permet de collecter des informations sur le crédit, l'utilisation des intrants, la commercialisation, la population agricole, l'occupation de la population agricole, les sources de revenus monétaires, le cheptel rattaché aux ménages agricoles, la démographie des ménages agricoles, etc. Les données étant collectées avec un niveau suffisamment détaillé, des analyses plus approfondies peuvent être faites, notamment sur la sécurité alimentaire des ménages, les analyses différenciées par sexe,...

Les données de l'enquête permanente agricole sont obtenues à partir de deux sources de données :

- l'enquête par sondage sur les ménages agricoles dont la vocation première est l'estimation des superficies, des rendements et des productions des principales cultures pluviales. Pour que le système permanent soit soutenable au plan financier et logistique, l'échantillon du Recensement Général de l'Agriculture (RGA) a été réduit pour obtenir un échantillon pour l'EPA 2009-2010 ;
- l'enquête administrative sur les bas-fonds aménagés et les périmètres irrigués pour l'évaluation des superficies, des rendements et des productions de saison pluvieuse et de contre-saison du riz, du maïs et du blé réalisés sur ces aménagements.

2- PLAN DE SONDAGE

Le plan de sondage est validé par le Conseil National de la Statistique conformément à la loi sur les activités statistiques nationales sous le visa statistique N° AP2008002CNSCS4 du 7 octobre 2008.

2.1 Champ d'application

- Unité d'observation

Les unités d'observations de l'enquête permanente agricole sont les exploitations agricoles de type ménages agricoles.

- Champ géographique

Ensemble des ménages agricoles du Burkina excepté ceux des communes urbaines des villes suivantes : Ouaga, Bobo, Banfora, Koudougou, Tenkodogo, Kaya, Fada N'gourma, Pô, Gaoua, Dori, Dédougou et Ouahigouya

- Champ de l'enquête

C'est le champ géographique excepté les ménages vivant dans les communes urbaines (chefs lieu de province et communes de plein exercice). Cependant ils sont pris en compte dans le calcul des poids de sondage.

- Domaine d'étude

C'est la province qui constitue le domaine d'étude. Autrement dit, l'enquête est conçue pour produire des statistiques significatives au niveau de la province avec une précision de 10%.

2.2 Echantillonnage

- Type de sondage

Sondage à deux degrés avec stratification au premier (village) et au second degré (ménage agricole). La stratification au premier degré est induite par celle du second degré.

- ♦ Au premier degré

Les unités primaires sont les villages administratifs. Elles sont sélectionnées suivant le mode de tirage à probabilités inégales et sans remise. La probabilité d'apparition d'une unité primaire est proportionnelle à sa taille en nombre de ménages.

- ♦ Au second degré

Les unités secondaires sont les ménages agricoles; ils sont sélectionnés par tirage aléatoire simple.

- Base de sondage

Avec l'arrimage de 1^{ère} phase du RGA et du RGPH, la base de sondage qui est la liste exhaustive des villages et des ménages agricoles est issue du module agricole du recensement général de la population et de l'habitation de 2006 (volet dénombrement des ménages agricoles de la phase 1 du RGA).

2.3 Stratification des ménages agricoles

Dans chaque village, les ménages agricoles sont regroupés en deux catégories homogènes (strates) selon leurs capacités de production agricole.

Nous avons :

- La strate de gros producteurs.
- La strate de petits producteurs

Chacun des groupes constituent une unité primaire statistique et est représenté dans la base de sondage.

Ainsi dans l'échantillon un même village peut être tiré une ou deux fois pour le compte de chacune des catégories. Pour ce faire, une fonction discriminante a permis de classer les ménages en petits et gros producteurs. Pour un ménage i donné on évalue $F1(i)$ et $F2(i)$ par :

- $F1(i) = 0.964 * \text{taille} + 0.542 * \text{charrue} - 0.055 * \text{charrette} + 0.147 * \text{bœuf} + 0.229 * \text{âne} - 8.614$
- $F2(i) = 0.377 * \text{taille} + 0.291 * \text{charrue} - 0.129 * \text{charrette} + 0.027 * \text{bœuf} + 0.187 * \text{âne} - 1.836$.

Si :

- $F1(i) > F2(i) \rightarrow i$ appartient à la sous-strate des gros producteurs
- $F2(i) > F1(i) \rightarrow i$ appartient à la sous-strate des petits producteurs

2.4 Stratification au premier degré

Les ménages d'un village appartenant à la même sous-strate sont regroupés pour former une unité primaire. Ainsi un village sera éclaté en 1 ou 2 unités primaires correspondant au nombre de strates présentes dans le village. Il s'agit donc d'une stratification au premier degré induite par celle du second degré (stratification hiérarchique).

2.5 Taille de l'échantillon

La taille de l'échantillon par province a été obtenue en se fixant un niveau de précision de 10% pour l'estimation de la production végétale pluviale.

Cela a abouti à un échantillon de 4130 unités secondaires (ménages agricoles).

Le nombre de ménages échantillons par strate a été déterminé selon une répartition optimale (Budget disponible/fiabilité souhaitée) connu sous le nom d'allocation optimale de NEYMANN.

Un nombre fixe de cinq (05) ménages agricoles (US) est tiré par unité primaire « village », ce qui a donné un échantillon de 826 unités primaires (UP).

2.6 Estimateurs des agrégats

- Les totaux (superficie, production, population...)

Selon le plan de sondage ci-dessus, cette formule permet de passer des données de l'échantillon à l'ensemble de la province :

$$\hat{Y} = \sum_{h=1}^k \sum_{i=1}^{n_h} \sum_{j=1}^{m_{ih}} \frac{M_{h0}}{n_h M_{ih0}} \times \frac{M_{hi}}{m_{ih}} y_{hij}$$

- i : indice d'UP
- j : indice d'US
- n_h : nombre d'UP échantillons dans la strate h
- m_{ih} : nombre d'US (ménages) échantillons de l'UP i .
- : nombre d'US recensés lors du pré recensement dans l'UP i
- M_{hi} : nombre d'US de la strate h recensés dans le village i lors du RGPH 2006
- M_{h0} : nombre d'US de la strate h recensés lors du RGPH 2006

- Y_{ij} : valeur observée de la caractéristique Y le l'US j de la strate h dans le village i.
- \bar{Y} : estimateur du total de Y

- Les moyennes (rendement, prix)

Les rendements moyens par province et par spéculations ainsi que les prix moyens de vente et d'achat sont obtenus en calculant une moyenne simple des données brutes collectées.

Ainsi, le rendement moyen du sorgho blanc en culture pure est obtenu en calculant la moyenne statistique simple des pesées des carrés de rendement de toutes les parcelles portant du sorgho blanc en culture pure et ainsi de suite pour chaque spéculation et pour chaque province.

Les résultats :

a) Les superficies

Les superficies (prévisionnelles et définitives) sont obtenues par la mesure objective, à l'aide de matériel topographique (boussole, ruban métrique, jalons), de l'ensemble des parcelles de tous les ménages échantillons. Ces observations sont pondérées selon les formules statistiques appropriées pour obtenir la superficie totale pour chaque spéculation par province et par type d'association. Les superficies publiées sont des superficies physiques, c'est-à-dire la somme des superficies en pur et en principale.

Pour les statistiques des cultures de contre-saison, et pour les besoins d'établissement du bilan céréalier prévisionnel et définitif, les superficies du riz, du maïs et du blé des bas fonds aménagés et des périmètres, sont obtenues par enregistrement administratif avec les agents d'encadrement agricole de ces sites. Les superficies prévisionnelles de la campagne de contre-saison de ces trois dernières spéculations sont obtenues selon la méthode déclarative sur les sites.

Dans le cadre du Système Permanent de Statistiques Agricoles (SPSA) il est prévu la mise en place d'un dispositif d'enquête par sondage sur les cultures irriguées prenant en compte les céréales irriguées (Bas-fonds aménagés et périmètres) ainsi que des produits maraîchers et l'arboriculture fruitière irriguée (banane et papaye).

b) Les rendements

Le rendement prévisionnel est obtenu par culture en multipliant le rendement réalisé de la campagne passée par la variation attendue des rendements entre la campagne présente et la campagne passée.

Le rendement définitif par culture de la présente campagne est obtenu à l'aide des pesées des carrés de rendement sur l'ensemble des parcelles de tous les ménages échantillons. Pour le cas du riz, du maïs et du blé des bas fonds aménagés et des périmètres, les rendements prévisionnels sont obtenus par enregistrement administratif avec les agents d'encadrement agricole de ces sites.

c) Les productions

La production en culture pure, principale, secondaire de chaque culture est obtenue en multipliant les superficies par les rendements moyens (par province) de chaque type d'association. La production totale d'une culture est obtenue en additionnant les trois types de productions.

Les productions prévisionnelles

Les prévisions de production sont réalisées en deux temps :

- *Une première fois en août* : les superficies sont obtenues par mesure objective des parcelles effectivement emblavées par les ménages échantillons au 15 août. Comme l'état végétatif des cultures n'est pas encore avancé à cette période, les rendements prévisionnels sont calculés à l'aide seulement des données de qualité de la végétation mesurées par satellite et des rendements définitifs de la campagne passée.

La qualité de la prévision à cette date dépend : i) du niveau d'avancement des mises en culture, ii) de l'exhaustivité des levées parcellaires dans les ménages par les enquêteurs et, iii) des aléas des pluies jusqu'à la maturation des cultures courant octobre.

- *Une seconde fois en septembre* : Les superficies sont obtenues par mesure objective des parcelles effectivement emblavées par les ménages échantillons au 15 septembre ; les rendements prévisionnels sont obtenus à l'aide des données de l'interview des paysans, de la qualité de la végétation mesurées par satellite ainsi que des rendements définitifs de la campagne passée.

La qualité de la prévision à cette date dépend des aléas des pluies jusqu'à la maturation des cultures courant octobre.

Evaluation des productions définitives

Les productions définitives sont obtenues à l'aide des superficies effectivement emblavées et les rendements sont obtenus par les pesées effectives des carrés de rendement à l'issue des récoltes effectives des cultures.

La qualité des données à cette étape dépend exclusivement du plan de sondage statistique et de la qualité de la collecte (voir méthodologie en annexe).

3- LE QUESTIONNAIRE

3.1 *La conception*

Une opération d'enquête ne vaut que par sa capacité à fournir des informations voulues, selon une qualité souhaitée, à un moment donné et à un coût supportable. C'est l'équilibre entre ces quatre éléments qui détermine ce qu'est un dispositif d'enquête.

Les choix réalisés à cette étape porte sur le choix des données à collectées, les définitions des concepts, la construction des nomenclatures, l'identification des techniques de collecte des informations de chaque fiche. Il convient de définir les unités statistiques sur lesquels porte le questionnaire : le membre du ménage, le ménage, la parcelle agricole, l'animal, etc.

A cette étape du processus, les structures externes, les superviseurs régionaux et les cadres de la DGPER valide les questionnaires au cours d'un atelier de validation des manuels et questionnaires.

Pour la présente campagne, la réunion de revue du questionnaire s'est tenue en mars 2009.

3.2 *Les fiches d'enquête*

Les données sont collectées à travers 16 fiches :

F1 : dénombrement des membres du ménage (caractéristiques sociodémographiques et occupations) ;

F2 : Recensement de toutes les parcelles au niveau de tous les membres des ménages échantillons, quelle que soit leur taille, leur statut, leur mode d'acquisition et leur niveau de sécurisation. Il s'agit de faire l'inventaire exhaustif de toutes les parcelles portant les cultures (en pur ou en association) suivantes : les céréales (sorgho blanc, sorgho rouge, mil, maïs, riz, fonio), les oléagineux et les protéagineux (sésame, arachide, soja), les tubercules, les racines et les légumes à gousse (igname, patate, taro, fabirama, manioc, souchet, niébé, voandzou), les légumes frais (gombo, aubergine locale, le et le piment), les autres cultures (tabac et coton), les cultures fruitières (mangue, anacarde,...). Les parcelles exploitées par le ménage les années précédentes et abandonnées par le ménage cette campagne sont également recensées pour les besoins de prévision de récoltes ;

F3 : mesure de la superficie de toutes les parcelles recensées, pose de carrés de rendement sur chacune d'elle ;

F3 B : récapitulatif des superficies emblavées par chacun des ménages échantillons au 15 aout 2009. L'évaluation des superficies des superficies à cette date est faite dans l'objectif d'avoir des informations sur les superficies réellement emblavées et de dégager les tendances par rapport aux programmations faites en début de campagne. Le contrôleur est la personne chargée du remplissage de cette fiche à partir de la fiche F3 des enquêteurs sur les superficies ;

F4 : acquisition (quantité, valeur, crédit) et utilisation (quantité) des intrants (semences par spéculation, fertilisant par type, produits de traitement par type) sur chacune des parcelles ;

F5 : estimations des stocks paysans par « grenier » et par type de produit ;

F6 : prévision de récoltes sur chacune des parcelles. Sur chaque parcelle recensée dans la F2, le responsable de la parcelle déclare sa production réalisée la campagne passée pour chacune des spéculations portées et effectue une prévision de ses attentes de récolte par spéculation de la présente campagne. Ces deux informations obtenues par interview servent entre autre à calculer, pour produit, une espérance de taux variation de rendements déclarée par les producteurs et utilisées pour les prévisions de récoltes en fin septembre.

F7 : inventaire du cheptel rattaché aux ménages agricole, en faisant le décompte de tous les animaux possédés par chaque membre du ménage. Ainsi, les caractéristiques du cheptel (effectifs, les utilisations, les ventes, les achats, les naissances, le revenu tiré, les propriétaires, ...) seront connues.

F8A : utilisation de la production des récoltes des cultures pluviales depuis les récoltes passées par chaque membre du ménage. Les informations collectées dans cette fiche permettent de déterminer le niveau d'autoconsommation des produits, le revenu monétaire tiré de chaque produit, l'affectation du revenu, le taux de commercialisation des produits,... Cette fiche permet de connaître le nombre de ménages agricoles autosuffisant ;

F8B : utilisation des autres produits agro-sylvo-pastoraux depuis les récoltes passées par chaque membre du ménage. Les informations collectées dans cette fiche permettent de déterminer le niveau d'autoconsommation des autres produits, le taux de commercialisation de ces produits ;

F9 : suivi nutritionnel de chaque enfants de 0 à 59 mois de tous les ménages échantillons (deux passages : en juillet et en décembre) ;

F10 : inventaire des équipements et infrastructures agricoles de chaque ménage échantillon. Pour chaque équipement, les données collectées sont : le nombre, les opérations culturales bénéficiaires, le mode d'acquisition, la valeur d'acquisition, le crédit ;

F11 : revenus non agricoles (commerce, artisanat, orpaillage, migration,...) du ménage au cours des douze dernier mois, le statut dans l'emploi et le montant des revenus consacré aux achats alimentaires. Les informations sont collectées par membre du ménage et par activité. La contribution des revenus ruraux non agricoles à la sécurité alimentaire est cernée à travers ces informations ;

F12 : emploi de la main d'œuvre sur chacune des parcelles du ménage. Pour chaque parcelle et par actif agricole, membre du ménage ou non, la fiche permet de recueillir les informations détaillées sur la main d'œuvre

(rémunération, volume, activités pour lesquelles elle est utilisée). Les données permettent d'évaluer l'emploi en agriculture et la productivité du travail agricole ;

F13 : niveau de sécurité alimentaire. Les groupes d'aliments consommés par le ménage ainsi que les chocs alimentaires que le ménage a subit ressortent dans cette fiche. Ces informations d'opinion sont recueillies ex-post et permettent d'évaluer l'intensité de l'insécurité alimentaire ressentie par les ménages ;

F14 : recensement des parcelles arboricoles et l'évaluation de leur production. L'introduction de cette fiche permet d'avoir des données actualisées sur la production arboricole.

Le calendrier de passage des fiches est le suivant :

F1	3 ^{iem} Semaine de juin à fin juillet
F2	4 ^{iem} Semaine de juin à fin juillet
F3 (superficies et pose de carré)	4 ^{iem} Semaine de juin à 3 ^{iem} Semaine août
F3 (suivie des récoltes et des pesées)	4 ^{iem} Semaine de août à fin décembre
F3B	1 ^{iere} et 2 ^{iem} Semaine de août
F4	2 ^{iem} Semaine de novembre à 3 ^{iem} Semaine de décembre
F5-6	3 ^{iem} et 4 ^{iem} Semaine de août
F7	4 ^{iem} Semaine de juin à fin juillet
F8A	Tout le mois d'octobre
F8B	Tout le mois d'octobre
F9 (passage de juillet)	3 ^{iem} et 4 ^{iem} Semaine de juillet
F9 (passage de décembre)	3 ^{iem} et 4 ^{iem} Semaine de décembre
F10	1 ^{iere} semaine de novembre à 3 ^{iem} Semaine de décembre
F11	3 ^{iem} et 4 ^{iem} Semaine de décembre
F12	3 ^{iem} Semaine de juin à fin décembre
F13	2 ^{iem} et 3 ^{iem} Semaine de décembre
F14	4 ^{iem} Semaine de juin à fin décembre

Les fiches d'enquête administrative

Des fiches de suivi des plaines et bas-fonds aménagés sont élaborées et remplies par les agents d'encadrement de l'agriculture. Elles sont à la charge du superviseur régional. Ces fiches sont remplies sur chacun des sites aménagés périmètres irrigués où sont cultivés le maïs, le riz et le blé.

4- LE DISPOSITIF DE COLLECTE

4.1 Les ressources humaines

Recrutement

La situation du personnel recruté et formé durant le mois de juin 2009 se présente comme suit :

Situation du personnel formé durant le mois de juin 2009

DRAHRH/Province	Nombre de villages	Nombre de contrôleurs	Nombre d'enquêteurs formés
CENTRE	18	2	19
PLATEAU CENTRAL	49	6	47
CENTRE-NORD	55	8	59
CENTRE-OUEST	67	9	74
CENTRE-SUD	43	6	47
SAHEL	53	8	50
MOUHOUN	106	13	113
EST	71	10	69
CENTRE-EST	64	8	66
NORD	64	8	69
SUD-OUEST	67	9	76
HAUTS-BASSINS	66	9	72
CASCADES	25	4	34
BURKINA FASO	748	100	795

Le recrutement des auxiliaires et des contrôleurs d'enquête est réalisé par chaque DRAHRH dans sa région et ce en collaboration avec les Comité de Développement Villageois et les Chambres Régionales d'Agriculture.

Les directions régionales ont la responsabilité de signer les contrats des contrôleurs et des auxiliaires, d'enregistrer ces contrats à l'inspection du travail. Elles doivent également transmettre à la DGPER un exemplaire des contrats enregistrés et un rapport de recrutement du personnel du dispositif.

4.2 Formations

Au début de la campagne agricole, deux niveaux de sessions de formations sont organisés à l'intention de l'ensemble du personnel impliqué dans le dispositif de collecte des données.

- Au niveau Central

Cette session de formation concerne les formateurs. Elle regroupe les cadres de la DGPER, les Directions centrales impliquées et les superviseurs régionaux qui se penchent sur les instructions des manuels et les différentes variables contenues dans les questionnaires (leur agencement, leur codification, leur interprétation,...). La formation des superviseurs à cette session ouvre la voie à une réelle implication de ces derniers dans le processus. Ainsi, les superviseurs sont mieux outillés pour le suivi des opérations sur le terrain.

- Au niveau régional

Une session de formation des enquêteurs et des contrôleurs est organisée dans chacune des régions. La formation est assurée conjointement par une équipe centrale composée de DGPER, DGPV, DGFOMER, SE-CNSA, SP-PAM et les superviseurs régionaux. C'est une session au cours de laquelle l'implication des directeurs régionaux à travers l'ouverture et clôture officielles constitue un atout.

4.3 Le matériel

Le dispositif de l'enquête compte 13 superviseurs régionaux doté chacun d'une moto (type Yamaha), d'une calculatrice HP programmable et d'un GPS. Chaque contrôleur est doté d'une moto (P50), d'une calculatrice HP programmable (pour le calcul des superficies) et d'un GPS (pour la mesure de des superficies).

Les auxiliaires, résidant chacun dans son village, sont dotés d'une boussole, d'un ruban métrique, de quatre demi-jalons, d'une corde, d'une balance, d'un manuel d'enquêteur et de toutes les fiches à administrer.

Situation du matériel

Balance	Boussoles	Cordes	GPS	HP	1/2 jalon	Rubans	Périmètre Brachial	Moto P50	Moto Yamaha	Ordinateur
1015	937	678	150	158	3661	1181	194	150	13	13

4.4 L'organisation de la collecte

La collecte de données dans le cadre d'une enquête statistique est un travail d'équipe. Cette équipe est hiérarchisée en trois niveaux : superviseur, contrôleur de terrain, enquêteur.

Les auxiliaires d'enquête

Selon le niveau de collecte de l'information, ces derniers sont chargés de recueillir les informations pour chaque membre du ménage, pour le ménage, pour chaque parcelle, pour toutes les parcelles, pour chacun des équipements, pour chaque espèce végétale ou animal, pour chaque grenier, pour chaque intrant acquis ou utilisé.

Les contrôleurs

Le contrôleur est le maillon de la chaîne qui est en contact permanent avec l'enquêteur et qui garantit (aux superviseurs) l'exécution correcte des opérations de collecte. Il est de sa responsabilité que l'enquêteur fasse la collecte dans les délais et selon les procédures statistiques telles que consignées dans le manuel de l'enquêteur. Il est également responsable du suivi et du contrôle technique du travail et doit informer le superviseur du niveau d'exécution de l'enquête. Les fonctions du contrôleur sont définies de sorte à garantir une plus grande efficacité du contrôle et donc d'une fiabilité des données collectées. Il a, à charge l'administration des fiches F3B, F8, F8B, F11.

Le superviseur régional

Situé au troisième niveau de la pyramide du dispositif, le superviseur régional coordonne les opérations dans la région et supervise techniquement les contrôleurs et les enquêteurs relevant de la région dont il a la responsabilité. Il est chargé de la surveillance, du contrôle et de la correction du travail des enquêteurs et contrôleurs ainsi que de la gestion du matériel mise à la disposition du personnel. Il participe à quelques interviews (pour contrôler la performance des enquêteurs et examine les questionnaires pour éventuellement déceler des incohérences et faire des contre enquêtes. Le superviseur est tenu de faire le point des problèmes rencontré au Directeur Régional avec une copie à l'équipe centrale (DPSAA). La détermination du superviseur, sa rigueur et sa fermeté envers les agents de collecte sont requis pour une bonne qualité d la collecte au niveau régional.

La supervision nationale

Lors des missions de supervisions, chaque équipe centrale, composée des cadres de la DGPER et des services techniques centraux, doit faire la synthèse de toutes les décisions prises face à certaines questions et consigner également toutes les difficultés pour lesquelles elle n'a pas pu trouver des solutions. La mission centrale doit examiner les fiches de contre-enquêtes dûment remplies par les contrôleurs.

Lors des séances de travail après les missions de supervisions, les équipes du niveau central sont ensuite tenues d'apporter les solutions aux questions restées en suspens.

La centralisation des fiches :

Elle est faite selon le calendrier d'administration des fiches et les impératifs de l'agenda statistiques.

- Au niveau régional

Les contrôleurs sont chargés de rassembler toutes les fiches dûment remplies par les auxiliaires et de les acheminer au niveau du chef lieu de région où le superviseur est chargé de la réception desdites fiches. Le superviseur vise les fiches réceptionnées (évidemment après un contrôle) en s'assurant de leur exhaustivité et de leur bon état.

- Au niveau central

Le rôle de l'équipe centrale dans la réception est de s'assurer de l'exhaustivité des fiches, du respect des délais de remplissage, du respect des procédures statistiques telles que consignées dans le manuel de l'enquêteur. Des bordereaux de réception sont dûment remplis par le chef de mission et le superviseur. Des séances de réception sont également organisées au niveau de la DGPER entre le service informatique et les équipes de mission. Là aussi, des bordereaux sont conjointement visés par les deux parties.

5- LE TRAITEMENT DES DONNEES

5.1 Saisie et apurement

- Saisie

La DGPER est chargée de la conception des programmes de saisie, de la formation des agents et des contrôleurs de saisie.

Le contrôle de la saisie des fiches de chaque régional est assuré par le superviseur régional, appuyé par l'équipe centrale.

- Apurement

La DGPER édite les incohérences constatées dans les fiches. Chaque superviseur régional, appuyé par l'équipe centrale, est chargé de vérifier et éventuellement corriger les incohérences sur les fiches déjà saisies.

5.2 Calcul des agrégats

- Calcul des paramètres de pondération

Compte tenu de la nature des données effectivement collectées, de l'échantillon effectivement réalisé, les paramètres de pondération sont calculés afin de permettre une extrapolation des données au niveau provincial, régional et national. Il s'agit essentiellement de l'opérationnalisation des formules d'estimation élaborées dans le plan de sondage.

5.3 Edition des résultats :

En appliquant les pondérations aux données collectées, les tableaux préliminaires sont édités. Ils sont soumis pour examen de vraisemblance à chaque région, appuyée par l'équipe centrale.

- Correction des invraisemblances

La correction des invraisemblances permet l'édition des tableaux définitifs. Les résultats définitifs sont ensuite discutés suivant une chaîne que nous décrirons.

6- VALIDATION ET PUBLICATION DES RESULTATS

6.1 Validation interne : DGPER/DR

Lors des séances de travail, les résultats sont présentés par l'équipe de traitement. A ce stade, les discussions portent toujours sur les vraisemblances et les résultats des travaux, conjointement adopté par la DGPER et les DR, sont soumis à l'ensemble des services techniques centraux du Ministère.

6.2 Réunion interne avec les directions centrales du ministère et les DRA pour analyse et validation

Les résultats des travaux avec les directeurs régionaux sont partagés au cours de la réunion interne avec les directions centrale du ministère. C'est au cours de cette séance que l'ensemble du ministère prend connaissance des résultats.

6.3 Les données et résultats publiés

Les superficies, les rendements et les productions des principales cultures en saison pluvieuse et en saison sèche sont les premières données publiées pour chaque province (lors des ateliers de présentations des résultats prévisionnels et définitifs). Cette partie des données sont soumis avec les données des autres structures nationales pour l'établissement des bilans céréaliers par le Comité de Prévision de la Situation Alimentaire.

7- LES ASPECTS FINANCIERS

7.1 Niveau régional

Il est prévu la signature d'un protocole d'accord entre la DGPER et les directions régionales afin de permettre un décaissement progressif des fonds selon le niveau et le volume des virements reçus par la DGPER. La prise en charge des Directeurs régionaux, des chefs du service administratif et financier, des superviseurs régionaux, des contrôleurs et des auxiliaires d'enquête est ainsi gérée au niveau des régions.

Les contrôleurs reçoivent une rémunération mensuelle incluant leur salaire et leurs frais de fonctionnement. Les superviseurs sont pris en charges à travers les frais de mission qu'ils perçoivent (quatre jours (04) de prise en

charge par mois, en appliquant la grille indemnitaire du budget de l'Etat). Les chefs de service administratif et financier des DRAHRH reçoivent également des frais de gestion. Quatre (04) jours de prise en charge par mois (en appliquant la grille indemnitaire en vigueur). Six jours de frais de mission de supervision de l'opération sont prévus par mois pour chaque directeur régional. La DRAHRH reçoit 150.000 FCFA de carburant par trimestre pour la gestion du dispositif

7.2 Niveau central

La prise en charge des contractuels (cadres techniques de conception, agents de saisie, agents de fouille), frais de mission de l'équipe centrale, entretiens des infrastructures et équipements, impression des questionnaires et manuels, les frais des formations réalisées au niveau central sont les éléments de charge du dispositif gérés au niveau central.

PARTIE III : AGENDA GLOBAL DES DISPOSITIFS DE L'EPA ET DE L'ENQUÊTE MARAÎCHERE

N°	Période	Activités	Acteurs à impliquer	Observations
01		Opérationnalisation du processus de déconcentration du dispositif		
03	20-24 juillet 2009	Conception du dispositif et des outils de collecte des données quantitatives des cultures irriguées et des bas-fonds et périmètres	DGPER, DGPV, DRAHRH	
05	30 août 2009	Evaluation des superficies et production prévisionnelles	DGPER	Elaborer des correspondances Formation des enquêteurs au mois de Mai
07	15 au 30 septembre 2009	Supervision de la collecte des données de prévisions de récoltes d'octobre	DGPER DRAHRH DGPV SP/CNS INSD Presse Conseillers techniques du Ministère	
08	06 au 16 octobre 2009	Saisie, apurement, traitement des données	DGPER DR et superviseurs Conseillers techniques du Ministère	Elaborer des correspondances
10	17 octobre 2009	Consolidation interne du suivi quantitatif et des données quantitatives prévisionnelles de production / réalisation du rapport conjoint de suivi quantitatif	DGPER DRAHRH Directions centrales du Ministère Cabinet	
12	20 au 21 octobre 2009	Etablissement du bilan céréalier prévisionnel, taux de couverture, autonomie de couverture ; réalisation du rapport d'analyse et recommandations	DGPER Comité technique de prévisions de la situation alimentaire Mission CILSS -FAO - FEWS NET	Elaborer des correspondances ; Mettre en place le Comité
13	23 octobre 2009	Restitution des résultats sur la situation alimentaire courante et prévisionnelle	Comité technique de prévisions de la situation alimentaire Cabinet Mission CILSS -FAO - FEWS NET	Elaborer des correspondances avec ampliation au Premier Ministère
14	A partir du 23 octobre 2009	Restitution des résultats sur la situation alimentaire courante et prévisionnelle aux membres du CT-CNSA	DGPER CT-CNSA	
15	Novembre 2009	Réunion régional CILSS pour l'évaluation de la situation alimentaire en	Service techniques	Les résultats nationaux devront être

N°	Période	Activités	Acteurs à impliquer	Observations
		Afrique de l'Ouest	Enquête Agricole et Système d'alerte Précoce des Etats membres du CILSS et la CEDEAO	validés avant la tenue de l'atelier régional
16	20 au 30 Novembre 2009	Mission de suivi des zones identifiées à risque lors résultats prévisionnels	GTP-SAP et ONG humanitaire	Résultats de synthèse en début décembre
17	4 octobre au 30 décembre 2009	Collecte des données de récoltes et Pesées des carrés de rendement / EPA	DRAHRH	
18	20 au 27 octobre 2009	Recrutement et formation agents enquêteurs module irrigué (maraîchage et céréales) du Système Permanent de Statistique Agricole et de Sécurité Alimentaire	DGPER, DGPV, DRAHRH	Mobiliser les agents d'encadrement pour assurer le dispositif d'enquête de ce module à raison de deux villages par agent d'Octobre 2008 à Avril 2009.
19	20 au 30 octobre 2009	Collecte des données de Prévision des cultures de contre-saison (Riz, maïs, blé)	DR (agents d'encadrement)	
21	15 Décembre 2009 au 20 Janvier 2010	Saisie des données d'évaluation des productions définitives	DGPER, DRAHRH	
22	Janvier – février 2010	Traitement et édition des superficies, rendement et production définitives campagne 2009-2010	DGPER, DRAHRH	
24	1 au 7 mars 2010	Atelier technique national de validation des résultats définitifs	Comité technique de prévisions de la situation alimentaire Cabinet	
25	15 au 23 mars 2010	Réunion régional CILSS pour l'évaluation définitive de la situation alimentaire en Afrique de l'Ouest	Service techniques Enquête Agricole et Système d'alerte Précoce des Etats membres du CILSS et la CEDEAO	
26	1 février au 30 mars 2010	Mise en place du système décentralisé d'évaluation du plan de campagne agricole 2010/2011 : prévisions intrants, semences, facteurs de production, aménagements, prévisions superficie	DGPER, DEP, DRAHRH	- Mai 2010 : prévision des plans de campagne agricole 2010/2011 des producteurs - Août 2010 : prévision de superficies et productions 2010-2011